6e classement des communes

Rapport partiel du Jura bernois

Analyse et évaluation des qualités économiques des sites

Mise à jour 2019/2020

UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU CANTON DE BERNE
Chambre de commerce bernoise

Sommaire

3 Éditorial

4 Introduction

6 Comment le classement couvre le canton

7 Aperçu des résultats

9 Résultats historiques

10 Commentaire Aperçu global

14 Commentaire Appartenance au groupe

18 Appendice 1: questionnaire et évaluation

24 Appendice 2: procès-verbaux validés (par commune)

39 Impressum

Éditorial

Le classement des communes de l'UCI – analyse comparative des qualités économiques des sites des communes bernoises

Grâce à sa situation géographique avantageuse au sein de la Suisse et de l'Europe et à la motivation professionnelle élevée de la population résidente, le canton de Berne dispose, par principe, d'un potentiel positif. Pourtant, actuellement, il ne fait pas partie des sites économiques les plus attrayants de notre pays. L'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne voudrait changer cela par son engagement dans la politique économique. Toutefois, la croissance ne se laisse pas ordonner par l'Etat. Les autorités doivent plutôt veiller à ce que les entreprises bénéficient d'un environnement avantageux, qui facilite leurs activités et leur permet de fournir une contribution conséquente à la croissance.

Des sondages effectués auprès d'entreprises sur les facteurs d'implantation les plus importants le révèlent régulièrement: un site économique attrayant suppose un grand potentiel de main-d'œuvre bien formée, des infrastructures intactes, une offre de surfaces de bureaux et commerciales attrayantes et des taxes moins élevées. Lors du classement sur les qualités des sites d'implantation, la plupart des facteurs déterminants cités sont le niveau de formation de la population, la disponibilité de personnes hautement qualifiées, la bonne desserte par les transports publics et le réseau routier, ainsi que la charge fiscale des personnes physiques et morales. Par ailleurs, lesdits facteurs d'appréciation subjectifs tels que la qualité de vie sur place en vue d'une éventuelle prise de domicile des cadres et d'autres collaborateurs et collaboratrices sont également pris en compte.

Non seulement la Confédération et le Canton marquent l'environnement entrepreneurial, mais les nombreuses communes contribuent beaucoup à sa conception et disposent ainsi de leurs «propres piques» dans la compétitivité des sites. C'est pourquoi l'UCI analyse et évalue les qualités des sites des communes bernoises et établit dans ce but un classement depuis 1998/99. Depuis, celui-ci est mis à jour tous les quatre ans et le sera à l'avenir tous les cinq ans. Il s'est établi comme un outil important pour le soin à apporter aux qualités des sites des communes et sert, en outre, aux entreprises comme faisant partie des bases décisionnelles lors du choix d'implantation.

Lors de l'actuel 6e classement nous avons, par rapport aux classements précédents, effectué quelques changements surtout d'ordre structurel, notamment aussi sur demande des communes participantes. Des données secondaires existantes de qualité fiable ont désormais été utilisées pour l'évaluation, ce qui a un peu réduit la charge pour les participants. Par ailleurs, l'opportunité a été saisie d'augmenter la qualité par le biais de l'optimisation de la méthode, ainsi que d'améliorer la comparaison et la transparence. Les cinq groupes de facteurs ont été maintenus dans le questionnaire. Les changements ont conduit à ce que des comparaisons avec les classements précédents soient en principe assurés, mais ils doivent être potentiellement relativisés au cas par cas.

Il nous reste ici à remercier chaleureusement les communes de leur bonne collaboration et de leur disposition à jouer la concurrence. Je remercie également l'équipe de projet pour le travail solide et les sponsors pour leur soutien.

Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne

Dr Adrian Haas, directeur

Introduction

Objectif du classement

En 1998, nous (l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne UCI) avons lancé l'idée d'analyser et d'évaluer des qualités de sites des communes bernoises, en bref d'établir un classement. Les communes contribuent beaucoup à la l'aménagement de leur environnement économique et disposent ainsi de leurs «propres piques» dans la compétitivité des sites. Mais, de notre point de vue, elles n'en ont pas toujours été conscientes. C'est pourquoi notre classement devrait devenir une aide pour l'entretien des qualités de sites des communes. Avec le projet «Classement des communes», nous poursuivons deux objectifs:

- Le rapport doit montrer aux communes leurs forces et faiblesses en termes d'évaluation des sites du point de vue des entreprises vis-à-vis des autres communes (analyse comparative).
- Des entreprises intéressées, cadres, promoteurs économiques et conseillers doivent y trouver des informations et tuyaux utiles.

Base et groupes de facteurs

Notre base des critères et du questionnaire a été déterminée par cinq groupes de facteurs de l'évaluation des sites du point de vue des entreprises:

1) Impôts et taxes
2) Accessibilité des transports
3) Construction, règlements, surfaces
4) Facteurs d'appréciation subjectifs
5) Environnement et qualité de vie

Les groupes de facteurs ont les priorités suivants:

1) Impôts et taxes
   - Quotité d'impôt et taxe immobilière
   - Émoluments (électricité, eau, eaux usés, déchets)
   - Réglementation concernant le prélèvement sur la plus-value

2) Accessibilité des transports
   - Trafic individuel et desserte
   - Transports publics locaux et de proximité
   - Transports publics longue distance

3) Construction, règlements, surfaces
   - Réglementation en matière de construction
   - Disponibilité et prix des terrains à bâtir
   - Disponibilité et prix des surfaces de travail

4) Facteurs d'appréciation subjectifs
   - Emplois et établissement de travail
   - Politique économique et organisation (heures d'ouverture, cyberadministration, chiffres-clés)
   - Population favorable à l'économie (votations)
   - Approvisionnement et offres locales (prestataires de services financiers, heures d'ouverture, infrastructures commerciales)

5) Environnement et qualité de vie
   - Cadre environnant et environnement (détente de proximité et coefficient d'espaces verts, développement durable)
   - Écoles et formation (école secondaire, gymnase, certificat de fin d'apprentissage)
   - Famille et jeunesse (offre de garde et d'écoles à journée continue, emploi et soutien des jeunes)
   - Logement (nouveaux logements, prix des loyers)

Les cinq groupes de facteurs à pondérations égales avec les indicateurs clés précités sont divisés en 56 questions (67 questions partielles incluses). Le questionnaire a subi quelques changements lors de la mise à jour 2019/20 (voir «Changement dans le questionnaire»). Divers souhaits et indications de la part des communes, mais également de nos organes de l'UCI et des experts de la société BDO S.A., ont été introduits dans la nouvelle conception. La pondération des groupes de facteurs et des domaines thématiques a été effectuée en s'appuyant sur les questionnaires précédents.

Ce qui n'est pas saisi

Notre classement des communes vise en principe les aspects spécifiques aux communes. Cependant, il convient de noter que le classement ne prend pas en compte exclusivement des facteurs, qui peuvent être influencés de manière autonome ou entièrement par la commune. Des indicateurs centraux, qui sont influencés ou même déterminés par le droit supérieur, sont également pris en compte. Nous adoptons la perspective de l'économie, respectivement du commerce, et considérons tous les facteurs d'attrait d'un site d'implantation pertinents.

Notre classement des communes ne saisit pas toutes les communes dans le canton de Berne. Dans les mises à jour précédentes, nous avons sollicité toutes les communes comptant plus de 2000 habitants, ainsi que 300 emplois dans le 2e et 3e secteur. Dans la mise à jour 2019/20 les communes ont été prises en compte dans le classement, qui répondent aux proportions pondérées suivantes: nombre d'habitants plus (2 x nombre d'emplois dans le 2e et 3e secteur) = au minimum 2600. Toutes les communes sollicitées par le passé ont rempli ce critère. La formule de saisie a continué à être appliquée de manière flexible: en raison des développements actuels ou des caractéristiques économiques ou géographiques particulières, certains communes ont été incluses, qui ne remplissaient pas entièrement les critères.

Particularités régionales

Concernant les différentes régions, nous voudrions formuler quelques remarques préliminaires:

La première indication concerne le domaine du tourisme, qui concerne principalement la région de l'Oberland bernois, mais également d'autres communes axées sur le tourisme. Notre classement évalue la qualité du site pour les entreprises industrielles et de services de manière générale et non, quelle région offre le plus dans le secteur du tourisme, respectivement semble plus avantageuse en termes de possibilités d'offres touristiques. C'est pourquoi l'indication concernant cette concentration est importante, parce que des parties de l'Oberland bernois ont un profil touristique, ce qui se reflète aussi dans les statistiques sur la valeur ajoutée.

Nous voudrions formuler une autre remarque en rapport avec les emplois dans le domaine de l'agriculture. D'une part, le 1er secteur n'est déjà pas pris en compte dans les critères pour la sélection des communes. D'autre part, certaines évaluations de 2e et 3e secteur ont été consciemment plus fortement pondérées en relation avec les résultats du classement. La région de l'Oberland bernois est particulièrement touchée, suivie par les régions de l'Emmental Haute-Argovie et Bienne-Seeland. Ces régions présentent des parts élevées d'employés et de lieux de travail dans le 1er secteur.

Notre dernière indication concerne la ville de Berne, ainsi que d'autres villes et communes ayant une fonction de centre urbain. L'attention de notre classement repose sur l'attrait des communes en tant que sites commerciaux, de services et industriels. Les avantages en tant que domicile pour les cadres sont évalués en tant que part moins importante. L'attrait des zones urbaines avec des offres dans le domaine de la culture, de l'approvisionnement et d'autres offres n'est pris en compte que de manière limitée.

Effets du classement

Dans le passé, la publication des résultats de notre classement des communes a suscité une grande attention de la part des représentants des communes et des médias. Différents traitements ultérieurs et entretiens, qui ont rendu les contextes des évaluations plus transparents, en ont été la conséquence. Les contacts traités ont prouvé, que la sensibilisation des communes avait été largement atteinte. Des résultats tangibles ont ensuite été constatés dans leur politique économique et d'implantation: des concrétisations de modèles, des efforts de marketing du lieux d'implantation et également des discussions concernant les plans de zones et la quotité d'impôt.

La forte participation de représentants des communes et des médias à nos présentations des rapports, et l'écho qui a suivi, ont également confirmé, que notre classement a sa place dans la politique d'implantation des communes et villes bernoises.

Changements de méthode

Ce fut une préoccupation centrale pour nous, de réduire la charge pour la participation au classement et néanmoins, de manière identique aux années précédentes, de présenter des résultats tangibles. L'évaluation a désormais été réalisée en grande partie en s'appuyant sur des études secondaires. On a pu recourir à des données de bonne qualité, publiques et pouvant être incorporées. En complément, des entretiens téléphoniques ont eu lieu avec les représentants des communes. L'objectif et l'intérêt de cet entretien étaient de saisir efficacement toutes les données manquantes, qui n'ont pas pu être recueillies par le biais d'une analyse secondaire. Les interviews précédents sur place ont été supprimés. Il a été d'une grande importance pour nous de maintenir le contact direct avec les communes, malgré les changements de méthode. En raison des adaptations correspondantes, la disposition à participer a pu être augmentée.

Changements dans le questionnaire

Les changements dans le questionnaire ont été effectués en collaboration avec notre partenaire BDO S.A. L'objectif ici était d'inclure les différentes demandes des représentants des communes, d'effectuer des renforcements et précisions méthodiques, d'augmenter la qualité et d'optimiser la comparabilité et la transparence. Les questions ont été complétées avec des indicateurs quantitatifs et mesurables. Les cinq groupes de facteurs sont contenus dans le questionnaire. Les changements dans les questions ont donc différents contextes:

- Adaptations en raison de nouvelles bases juridiques (p. ex. prélèvement sur la plus-value, écoles et formation).
- Réductions de la croissance de la comparabilité (p. ex. places de stationnement, réglementation fondamentale en matière de construction).
- Compléments à la croissance de la comparabilité et de la qualité (p. ex. emplois et établissements de travail, organisation des autorités / de l'administration, approvisionnement et offres locales, cadre environnant et environnement, famille et jeunesse).
- Divers renforcements et précisions méthodiques.

Dans le but d'une analyse standardisée, des catégories ont été attribuées à chaque question. La pondération de chaque question dépend du nombre de questions dans la thématique correspondante. En outre, il a été assuré que la pondération des groupes de facteurs reste inchangée.

Des indications et explications ont été complétées dans le cadre du questionnaire pour la précision des questions et dans un but de transparence, les sources des analyses de données secondaires ont été indiquées. Les indications se basent sur les valeurs empiriques des dernières mises à jour et doivent contribuer à l'amélioration de la qualité des données reçues de votre part.

Réalisation 2019

Lors de la 6e réalisation de notre classement des communes, toutes les saisies ont été effectuées entre mai et juin 2019. Comme par le passé, une publication par étapes des rapports partiels aura à nouveau lieu. Nous publierons les six rapports de l'actuel classement des communes de l'UCI comme suit, et nous les présenterons lors de conférences de presse:

– Agglomération bernoise	23 août 2019
– Bienne-Seeland	13 décembre 2019
– Emmental, Haute-Argovie	3 avril 2020
– Oberland bernois	8 mai 2020
– Jura bernois	11 décembre 2020
– Rapport global	Printemps 2021

En raison du nouveau concept de classement, qui s'appuie largement sur les études secondaires disponibles, nous avons pu collecter les résultats de toutes les régions plus au moins simultanément lors de cette mise à jour. C'est pourquoi il est pour la première fois possible, lors du présent classement des communes, de déjà montrer des comparaisons individuelles dans les rapports partiels régionaux avec les résultats globaux (p. ex. valeurs moyennes provenant de toutes les communes classées dans le canton) et de faire des déclarations correspondantes.

Sponsors

Établir un classement de la qualité des sites d'implantation avec un si grand nombre de communes représente une tâche très onéreuse. Cependant, nous avons pu trouver des partenaires compétents aussi pour cette édition. Il s'agit des entreprises suivantes:
BDO S.A., sponsor principal et partenaire du projet
Mobilière S.A., sponsor principal
Talus Informatik S.A., sponsor secondaire
iek Institut für emotionale Kompetenz S.A., sponsor secondaire

Nous remercions cordialement les sponsors pour leur fantastique soutien apporté à ce projet important pour la place économique bernoise.

Comment le classement couvre le canton

La couverture des communes

Se basant sur notre nouvelle formule, le nombre des communes visées est passé de 130 à 146. Avec la participation de 116 communes lors du 6e classement des communes, nous enregistrons ainsi 17 communes de plus que lors de notre mise à jour précédente.

À la date décisive du 1er janvier 2019, le canton de Berne comptait au total 346 communes. Notre classement des communes couvre ainsi 33,53 % de toute les communes dans le canton de Berne (2015/16: 28,13 %). Si seules les communes ciblées, selon la formule ci-dessus, sont prises en compte (146), la couverture atteint un pourcentage réjouissant de 79,45 %.

Couverture de la population

Le taux de saisie de la population est important pour nous. Ce chiffre prouve la représentativité de notre étude à un deuxième niveau. La statistique des habitantes et habitants (population résidente permanente) des communes municipales et mixtes mise à disposition par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a servi de base au moment de l'enquête (mai/juin 2019). Notre sixième classement des communes a saisi 791'163 (76.86 %) habitantes et habitants du canton de Berne (2015/16: 71.5 %).

Couverture de la population active (emplois)

La couverture des emplois est un indicateur important pour nous pour la représentativité. La statistique des emplois par commune politique mise à disposition par l'Office fédéral de la statistique au moment de l'enquête (mai/juin 2019) a servi de base. Notre sixième classement des communes a saisi 545'931 (86.15 %) emplois dans le canton de Berne (2015/16: 74.9 %).

Régions administratives Canton de Berne	Couverture des communes bernoises			Couverture de la population bernoise			Couverture des emplois dans le canton de Berne		
	Communes (état au 01.01.19)	Saisie par le classement UCI 2019	Couverture en %	Population (état au 01.01.18)	Saisi par le classement UCI 2019	Couverture en %	Emplois (état 2016)	Saisi par le classement UCI 2019	Couverture en %
Agglomération bernoise	76	25	32.89 %	400'683	339'461	84.72 %	315'030	292'709	92.91 %
Bienne-Seeland	61	24	39.34 %	173'987	141'414	81.28 %	87'412	76'355	87.35 %
Emmental-Haute Argovie	89	25	28.09 %	189'044	110'303	58.35 %	96'261	63'782	66.26 %
Oberland bernois	80	27	33.75 %	211'845	161'226	76.11 %	110'801	92'193	83.21 %
Jura bernois	40	15	37.50 %	53'768	38'759	72.09 %	24'186	20'892	86.38 %
Canton de Berne	**346**	**116**	**33.53 %**	**1'029'327**	**791'163**	**76.86 %**	**633'690**	**545'931**	**86.15 %**

Aperçu des résultats (par points)

Aperçu Jura bernois selon les groupes de facteurs
Classement des communes de l'UCI 2019
(Les communes avec le même nombre de points sont classées par ordre alphabétique)

1 Impôts et taxes	2 Accessibilité des transports	3 Construction, règlements, surfaces	4 Facteurs d'appréciation subjectifs	5 Environnement et qualité de vie	Total
GR4 26.5 Péry-La Heutte	**GR3 34.0 Moutier**	**SG 40.0 Moutier**	**GR3 33.2 Moutier**	**GR3 34.8 Tramelan**	**SG 164.0 Moutier**
GR4 25.0 Sonceboz-Sombeval	GR3 32.0 Péry-La Heutte	**SG 40.0 Tavannes**	**GR3 33.2 Saint-Imier**	GR3 33.5 Saint-Imier	GR2 153.9 Saint-Imier
GR5 24.0 La Neuveville	GR3 31.3 Orvin	SG 39.5 Orvin	GR3 32.1 Tramelan	GR3 33.3 Moutier	GR2 150.6 Sonceboz-Sombeval
GR5 23.5 Moutier	GR3 30.7 Sonceboz-Sombeval	SG 39.5 Saint-Imier	GR3 31.3 La Neuveville	GR3 31.7 Corgémont	GR3 149.4 Tramelan
GR5 23.5 Villeret	GR4 29.3 Courtelary	SG 38.0 Valbirse	GR4 29.9 Sonceboz-Sombeval	GR3 31.3 Courtelary	GR3 147.8 Tavannes
GR5 23.0 Corgémont	GR4 28.7 Court	SG 36.5 Courtelary	GR4 28.8 Corgémont	GR3 30.7 Valbirse	GR3 147.0 Corgémont
GR5 23.0 Saint-Imier	GR4 28.7 La Neuveville	SG 36.5 Reconvilier	GR4 27.5 Courtelary	GR3 30.3 Tavannes	GR3 146.1 Péry-La Heutte
GR5 22.5 Tramelan	GR4 28.7 Reconvilier	GR2 35.5 Corgémont	GR4 27.5 Tavannes	GR3 30.0 Sonceboz-Sombeval	GR3 145.7 La Neuveville
GR5 22.0 Court	GR4 28.0 Corgémont	GR2 35.5 Péry-La Heutte	GR4 27.4 Court	GR4 29.9 Péry-La Heutte	GR3 143.5 Valbirse
GR5 22.0 Tavannes	GR4 28.0 Tavannes	GR2 35.0 Sonceboz-Sombeval	GR4 27.0 Valbirse	GR4 29.7 La Neuveville	GR3 143.4 Courtelary
GR5 20.8 Orvin	GR4 28.0 Tramelan	GR2 35.0 Villeret	GR4 26.7 Reconvilier	GR4 29.5 Reconvilier	GR3 142.1 Orvin
GR5 20.5 Valbirse	GR4 27.3 Valbirse	GR3 34.0 Court	GR4 25.3 Sonvilier	GR4 27.8 Court	GR3 140.9 Reconvilier
GR5 19.5 Reconvilier	GR4 26.0 Villeret	GR3 33.5 Sonvilier	GR5 24.2 Orvin	GR4 26.3 Orvin	GR4 139.9 Court
GR5 19.5 Sonvilier	GR5 24.7 Saint-Imier	GR3 32.0 La Neuveville	GR5 22.2 Péry-La Heutte	GR5 24.8 Villeret	GR4 130.8 Villeret
GR5 18.8 Courtelary	GR5 22.0 Sonvilier	GR3 32.0 Tramelan	GR5 21.5 Villeret	GR5 24.7 Sonvilier	GR5 125.0 Sonvilier

Aperçu des résultats (ordre alphabétique)

Aperçu Jura bernois dans l'ordre alphabétique
Classement des communes de l'UCI 2019
(Les communes avec le même nombre de points sont classées par ordre alphabétique)

1 Impôts et taxes			2 Accessibilité des transports			3 Construction, règlements, surfaces			4 Facteurs d'appréciation subjectifs			5 Environnement et qualité de vie			Total		
Corgémont	23.0	GR5	Corgémont	28.0	GR4	Corgémont	35.5	GR2	Corgémont	28.8	GR4	Corgémont	31.7	GR3	Corgémont	147.0	GR3
Court	22.0	GR5	Court	28.7	GR4	Court	34.0	GR3	Court	27.4	GR4	Court	27.8	GR4	Court	139.9	GR4
Courtelary	18.8	GR5	Courtelary	29.3	GR4	Courtelary	36.5	SG	Courtelary	27.5	GR4	Courtelary	31.3	GR3	Courtelary	143.4	GR3
La Neuveville	24.0	GR5	La Neuveville	28.7	GR4	La Neuveville	32.0	GR3	La Neuveville	31.3	GR3	La Neuveville	29.7	GR4	La Neuveville	145.7	GR3
Moutier	23.5	GR5	**Moutier**	**34.0**	**GR3**	**Moutier**	**40.0**	**SG**	**Moutier**	**33.2**	**GR3**	Moutier	33.3	GR3	**Moutier**	**164.0**	**SG**
Orvin	20.8	GR5	Orvin	31.3	GR3	Orvin	39.5	SG	Orvin	24.2	GR5	Orvin	26.3	GR4	Orvin	142.1	GR3
Péry-La Heutte	**26.5**	**GR4**	Péry-La Heutte	32.0	GR3	Péry-La Heutte	35.5	GR2	Péry-La Heutte	22.2	GR5	Péry-La Heutte	29.9	GR4	Péry-La Heutte	146.1	GR3
Reconvilier	19.5	GR5	Reconvilier	28.7	GR4	Reconvilier	36.5	SG	Reconvilier	26.7	GR4	Reconvilier	29.5	GR4	Reconvilier	140.9	GR3
Saint-Imier	23.0	GR5	Saint-Imier	24.7	GR5	Saint-Imier	39.5	SG	**Saint-Imier**	**33.2**	**GR3**	Saint-Imier	33.5	GR3	Saint-Imier	153.9	GR2
Sonceboz-Sombeval	25.0	GR4	Sonceboz-Sombeval	30.7	GR3	Sonceboz-Sombeval	35.0	GR2	Sonceboz-Sombeval	29.9	GR4	Sonceboz-Sombeval	30.0	GR3	Sonceboz-Sombeval	150.6	GR2
Sonvilier	19.5	GR5	Sonvilier	22.0	GR5	Sonvilier	33.5	GR3	Sonvilier	25.3	GR4	Sonvilier	24.7	GR5	Sonvilier	125.0	GR5
Tavannes	22.0	GR5	Tavannes	28.0	GR4	**Tavannes**	**40.0**	**SG**	Tavannes	27.5	GR4	Tavannes	30.3	GR3	Tavannes	147.8	GR3
Tramelan	22.5	GR5	Tramelan	28.0	GR4	Tramelan	32.0	GR3	Tramelan	32.1	GR3	**Tramelan**	**34.8**	**GR3**	Tramelan	149.4	GR3
Valbirse	20.5	GR5	Valbirse	27.3	GR4	Valbirse	38.0	SG	Valbirse	27.0	GR4	Valbirse	30.7	GR3	Valbirse	143.5	GR3
Villeret	23.5	GR5	Villeret	26.0	GR4	Villeret	35.0	GR2	Villeret	21.5	GR5	Villeret	24.8	GR5	Villeret	130.8	GR4

Aperçu des résultats (aspect historique)

Groupe de tête

	2019/2020	2015/2016	2011/2012
Moutier	Groupe de tête	Groupe 2	Groupe de tête

Groupe 2

	2019/2020	2015/2016	2011/2012
Saint-Imier	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 2
Sonceboz-Sombeval	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 3

Groupe 3

	2019/2020	2015/2016	2011/2012
Corgémont	Groupe 3	Groupe 3	Groupe 3
Courtelary	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 3
La Neuveville	Groupe 3	Groupe 3	Groupe 3
Orvin	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Péry-La Heutte	Groupe 3	Groupe 3	s.o.
Reconvilier	Groupe 3	Groupe 3	Groupe 3
Tavannes	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 3
Tramelan	Groupe 3	Groupe 3	Groupe 3
Valbirse	Groupe 3	Groupe 4	s.o.

Groupe 4

	2019/2020	2015/2016	2011/2012
Court	Groupe 4	Groupe 4	Groupe 3
Villeret	Groupe 4	s.o.	s.o.

Groupe 5

	2019/2020	2015/2016	2011/2012
Sonvilier	Groupe 5	Groupe 5	s.o.

Commentaire – Aperçu global

Les questions sous-jacentes de la collecte des données du 6e classement des communes ont changé lors de la mise à jour de cette année en raison des adaptations et développements méthodiques. La nouvelle méthodologie a réduit la charge pour la participation au classement et a amélioré l'objectivité, la comparabilité et la transparence. Il convient d'observer qu'en raison de ces changements, le classement des communes de cette année n'est donc pas entièrement comparable avec les résultats de classements précédents.

Au total 116 communes dans le canton de Berne ont participé au 6e classement des communes (2015: 99). 15 communes provenant de la région du Jura ont participé (2015: 14). La commune de Villeret a nouvellement participé à la mise à jour de cette année. Toutes les communes de la région du Jura bernois ayant participé en 2015, ont également participé à l'actuelle mise à jour.

Comparaison régionale

Il convient de noter que les résultats et évaluations suivants ne comprennent que les communes ayant participé au 6e classement des communes.

Indicateurs du classement 2019/2020	Total 1–5	
	Jura bernois	Toutes les régions
Maximum de points	164.00	174.00
Minimum de points	125.00	125.00
Différence maxi – mini	39.00	49.00
Valeur moyenne	144.67	155.18
Exploitation du potentiel	72.34 %	77.59 %

Maximum de points:
Le maximum de points dans la région du Jura bernois est de 164 points et a été atteint par la commune de Moutier. En 2015, le maximum de points dans la région du Jura bernois était de 158 points. Il faut donc constater une augmentation. Le maximum de points dans toutes les régions lors du 6e classement des communes est de 174 points, donc cinq points de plus qu'en 2015.

Minimum de points:
Le minimum de points du classement global est de 125 points et a été atteint par une commune de la région du Jura bernois (Sonvilier). En 2015, le minimum de points dans la région du Jura bernois était de 126 points.

Différence:
La différence entre la meilleure commune et la moins bonne du Jura bernois est de 39 points. En 2015, cette différence de points était de 32. Dans le classement global, cette différence est de 49 points. La région du Jura bernois présente la plus grande différence de points de toutes les régions. Cela montre que l'attrait du site entre les communes dans la région du Jura bernois est dans l'ensemble très différent.

Valeur moyenne:
Dans la région du Jura bernois, le moins de points a été atteint avec une moyenne de 144,67 points. Le nombre de points moyens de la région du Jura bernois est par conséquent de 10,51 points en-deçà de la valeur moyenne du canton (155,18).

Exploitation du potentiel:
Le classement des communes de l'UCI est réparti en cinq groupes de facteurs avec un potentiel de points chacun de 40 points. Par-dessus tous les groupes de facteurs, on peut atteindre ainsi un total de 200 points. Le taux d'exploitation de chaque groupe de facteurs est très différent. La région du Jura bernois avec 72,34 % présente l'exploitation du potentiel le plus bas. La commune de Moutier, avec le plus de points dans la région du Jura bernois, exploite son potentiel avec 82 %.

Impôts et émoluments

Le Jura bernois présente les valeurs suivantes dans le groupe de facteurs «Impôts et émoluments»:

Indicateurs du classement 2019/2020	1 Impôts et émoluments	
	Jura bernois	Toutes les régions
Maximum de points	26.50	31.00
Minimum de points	18.80	17.60
Différence maxi – mini	7.70	13.40
Valeur moyenne	22.27	24.07
Exploitation du potentiel	55.68 %	60.17 %

Dans le groupe de facteurs «Impôts et émoluments», les communes de la région du Jura bernois se trouvent au dernier rang et donc également en-deçà de la valeur moyenne de toutes les régions. La grande majorité des communes, qui ont également participé au classement des communes en 2015, ont pu maintenir aussi bien la quotité d'impôt que la taxe immobilière. Les communes d'Orvin et de Sonceboz-Sombeval ont même pu baisser la quotité depuis le dernier classement des communes de l'UCI. La commune de Valbirse a augmenté la taxe immobilière depuis la dernière réalisation.

Concernant les émoluments, l'exploitation industrielle a été prise comme base pour l'actuel classement des communes. Lors des classements précédents, la base était un appartement dans un immeuble locatif. En outre, on a renoncé à l'addition de tous les émoluments. L'électricité, l'eau et les eaux usées ont été considérés séparément. Une comparaison des périodes est impossible pour cette raison.

Des 15 communes participantes de la région du Jura bernois, seulement 2 communes (Courtelary et Orvin) ont une réglemen-

tation concernant le prélèvement sur la plus-value. Ainsi, les autres communes s'appuient actuellement sur un prélèvement minimal selon les réglementations du Canton de Berne. Les communes de Courtelary et Orvin ont adopté des réglementations favorables à l'économie avec un prélèvement sur la plus-value sur la mise en zone, qui ne se trouve que légèrement au-dessus du prélèvement minimal de 20% et d'un faible prélèvement sur la plus-value sur les augmentations du degré d'affectation et les changements du degré d'affectation.

En conclusion, il convient de retenir que du point de vue de l'UCI, il existe encore un grand potentiel d'amélioration pour les communes du Jura bernois dans le groupe de facteurs «Impôts et émoluments». L'exploitation du potentiel est en moyenne de 55,68 %, cela est clairement la valeur la plus faible parmi l'ensemble des cinq groupes de facteurs. Le potentiel se trouve, contrairement aux autres régions du canton, moins dans le domaine du prélèvement sur la plus-value, qu'au niveau des impôts et émoluments.

Accessibilité des transports

Le Jura bernois présente les valeurs suivantes dans le groupe de facteurs «Accessibilité des transports»:

Indicateurs du classement 2019/2020	2 Accessibilité des transports	
	Jura bernois	Toutes les régions
Maximum de points	34.00	40.00
Minimum de points	22.00	15.30
Différence maxi – mini	12.00	24.70
Valeur moyenne	28.49	32.81
Exploitation du potentiel	71.23 %	82.03 %

Par rapport aux réalisations précédentes du classement des communes, on a renoncé cette fois à la saisie des places de stationnement, de l'évaluation de la pratique en matière d'amendes et des frais de stationnement. La collecte des données, l'évaluation ainsi que la comparabilité de ces questions partielles avaient mené à de nombreuses divergences d'interprétation. L'UCI a donc renoncé a juger les mesures appliquées dans le domaine de la politique des transports. Les communes du Jura bernois ont profité en majorité de la suppression du domaine partiel «Stationnement». Concernant les questions d'accessibilité des transports, il a été en outre précisé que la distance est mesurée à chaque fois à partir de l'administration municipale, ce qui, à son tour, a entraîné des changements marginaux dans les montants.

Dans le domaine de l'accessibilité des transports privés et publics, le Jura bernois occupe le dernier rang. En comparaison avec la région la plus attrayante dans ce groupe de facteurs, elle perd en moyenne 7,46 points. La valeur moyenne de points est de 4,32 points en-deçà de la valeur moyenne de toutes les communes participantes.

En conclusion, il convient de retenir que, par rapport aux classements précédents, le Jura bernois a pu améliorer globalement ses résultats dans le groupe de facteurs par la seule évaluation de l'accessibilité des transports, mais il continue néanmoins à rester à la traîne en comparaison avec les autres régions du canton.

Construction, règlements, surfaces

Le Jura bernois présente les valeurs suivantes dans le groupe de facteurs «Construction, règlements, surfaces»:

Indicateurs du classement 2019/2020	3 Construction, règlements, surfaces	
	Jura bernois	Toutes les régions
Maximum de points	40.00	40.00
Minimum de points	32.00	28.00
Différence maxi – mini	8.00	12.00
Valeur moyenne	36.17	35.77
Exploitation du potentiel	90.42 %	89.43 %

Dans ce groupe de facteurs, le Jura bernois a atteint la deuxième place parmi toutes les régions. Avec une moyenne de 36,17 points dans ce groupe de facteurs, les communes du Jura bernois se trouvent 0,4 points au-dessus de la valeur moyenne de toutes les régions. Il faut constater que de nombreuses communes se trouvent à un niveau élevé dans ce groupe de facteurs. Il a déjà été montré dans les classements des communes précédents, que la qualité des réglementations fondamentales en matière de construction peut en règle générale être qualifiée de bonne dans toutes les régions du canton de Berne. Cela a été pris en compte dans l'analyse, respectivement l'évaluation, malgré la modification des questions.

La majorité des communes du Jura bernois a une réglementation fondamentale en matière de construction, qui a au minimum six ans. Dans ce domaine, les communes perdent des points par rapport aux autres régions. En outre, la question concernant la prescription d'une part maximale d'énergies non renouvelables, respectivement du durcissement du besoin énergétique pondéré pour des nouvelles constructions a été nouvellement incluse dans les règlements communaux. 21 communes dans le canton de Berne ont prévu un tel durcissement des directives cantonales, dont 4 communes du Jura bernois (Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Sonvilier, Tramelan).

Dans le domaine de la disponibilité de terrains à bâtir, le Jura bernois se classe bien. Des 15 communes participantes, seulement 3 communes (Courtelary, La Neuveville, Sonceboz-Sombeval) n'avaient pas à disposition des terrains à bâtir non construits pour des zones de travail, respectivement des zones mixtes lors de l'enquête. Parmi toutes les régions, 16 communes ne peuvent plus présenter de réserves de terrains à bâtir pour des zones de travail, respectivement des zones mixtes. Le Jura bernois continue à présenter le prix d'achat moyen le plus bas pour des terrains à bâtir parmi toutes les régions du canton de Berne.

Concernant la disponibilité de surfaces de travail, les communes de la région du Jura bernois perdent légèrement de points. Au jour de référence, 4 des 15 communes participantes (Corgémont, Court, Sonvilier, Tramelan) n'avaient pas de surfaces de travail de grande qualité à disposition. Toutefois, le Jura bernois compense cette perte de points avec le loyer moyen le plus bas pour les surfaces de travail.

En conclusion, il convient de retenir qu'aussi bien sur l'ensemble des régions que dans le Jura bernois les points dans le domaine

«Constructions, règlements, surfaces» demeurent généralement à un niveau élevé. Le Jura bernois profite d'un niveau de prix d'achat bas pour des terrains à bâtir et d'un niveau de loyer bas pour des surfaces de travail. Toutefois, il existe encore du potentiel, en particulier dans la mise à jour des bases légales en matière de construction.

Facteurs d'appréciation subjectifs

Le Jura bernois présente les valeurs suivantes dans le groupe de facteurs «Facteurs d'appréciation subjectifs»:

Indicateurs du classement 2019/2020	4 Facteurs d'appréciation subjectifs	
	Jura bernois	Toutes les régions
Maximum de points	33.20	38.10
Minimum de points	21.50	21.50
Différence maxi – mini	11.70	16.60
Valeur moyenne	27.85	32.76
Exploitation du potentiel	69.63 %	81.89 %

Par rapport aux réalisations précédentes du classement des communes, de nombreuses questions dans ce groupe de facteurs ont été complétées et précisées dans l'édition 2019. Afin d'augmenter la comparabilité des réponses de la mise à jour 2019/20, des catégories de réponses ont, en outre, été créées. Le domaine thématique «Emplois et établissements de travail» a désormais été ajouté. Dans ce domaine, les données statistiques aussi bien absolues que selon le secteur économique (pondéré) ont été collectées. L'échange avec l'artisanat a été collecté de manière uniforme en raison de la sélection de catégories définie. Concernant l'organisation des autorités, respectivement de l'administration, des aspects de la cyberadministration, telle la commande en ligne d'une attestation de domicile, ont été intégrés. Au lieu de l'évaluation qualitative des processus de travail et décisionnels, des chiffres-clés financiers pertinents, tel l'autofinancement d'une commune, ont été évalués. La part de la population favorable à l'économie a été à nouveau relevée à l'aide des projets de votation actuels. Concernant l'approvisionnement, l'attention a porté en particulier sur l'offre d'approvisionnement des besoins quotidiens, ainsi que sur des offres pertinentes pour l'économie (banques, offices postaux, établissements gastronomiques, hôtellerie, locaux pour séminaires et congrès). En raison des changements, une comparaison des périodes n'est pas directement possible dans ce groupe de facteurs.

Dans ce groupe de facteurs, le Jura bernois occupe le dernier rang des régions. La valeur moyenne du Jura bernois se trouve avec 27,85 points à 4,91 points en-deçà de la valeur moyenne de toutes les régions. La différence entre les meilleures communes de la région du Jura bernois (Moutier et Saint-Imier) et la commune obtenant le moins de points (Villeret) est de 11,7 points.

Dans le domaine de la politique économique, seules 3 des 15 communes (Moutier, Saint-Imier et Tramelan) disposent d'une politique économique confirmée par écrit avec des objectifs et mesures concrets, qui sont également vérifiés régulièrement. Heureusement, par contre, dans 9 des 15 communes, un échange formel régulier a lieu avec le secteur de l'artisanat. Dans le domaine de l'organisation des autorités et de l'administration, des prestations cyberadministratives manquent souvent au sein des communes. Par ailleurs, les heures d'ouverture sont en comparaison plus courtes dans certaines communes et les chiffres-clés financiers sont plus mauvais par rapport aux autres communes du canton.

Concernant la population favorable à l'économie, la région du Jura bernois se classe le moins bien en comparaison avec les autres régions. Aussi concernant l'approvisionnement et l'offre locale, le Jura bernois ne peut pas rivaliser avec les régions en tête en ce qui concerne l'offre bancaire et postale, la vente du soir et du dimanche, ainsi que l'hôtellerie.

En conclusion, il convient de retenir qu'il existe encore un potentiel d'optimisation pour les communes du Jura bernois dans les différents domaines du groupe de facteurs «Facteurs d'appréciation subjectifs». Du point de vue de l'UCI, les communes devraient travailler activement à définir une politique économique confirmée par écrit et à vérifier régulièrement la mise en œuvre des mesures, de rendre accessibles les services aussi en ligne, et à continuer à soigner les échanges avec le secteur de l'artisanat.

Environnement et qualité de vie

Le Jura bernois présente les valeurs suivantes dans le groupe de facteurs «Environnement et qualité de vie»:

Indicateurs du classement 2019/2020	5 Environnement et qualité de vie	
	Jura bernois	Toutes les régions
Maximum de points	34.80	35.60
Minimum de points	24.70	20.20
Différence maxi – mini	10.10	15.40
Valeur moyenne	29.89	29.78
Exploitation du potentiel	74.72 %	74.44 %

Par rapport aux réalisations précédentes du classement des communes, quelques questions dans ce groupe de facteurs ont été complétées et précisées dans l'édition 2019. Dans le domaine thématique «Cadre environnant et environnement», on a eu majoritairement recours à des statistiques accessibles au public, telles que celles des espaces verts. En outre, l'activité des communes dans le domaine du développement communal durable (environnement, société, économie) a été collectée et évaluée pour la première fois. Dans les domaines thématiques «Écoles et formation» et «Familles et jeunesse», des précisions et réductions des questions ont été effectuées, afin d'augmenter la comparabilité. Dans le domaine thématique «Logement», on a renoncé au bilan des pendulaires en raison de la source qui n'est plus mise à jour par l'Office fédéral de la statistique. En raison des changements, une comparaison des périodes n'est donc pas directement possible dans ce groupe de facteurs.
Dans ce groupe de facteurs, le Jura bernois se positionne au quatrième rang des régions. Cependant, la valeur moyenne de la région est avec 29,89 points de 0,11 points plus élevée que la moyenne de toutes les régions.

Les communes du Jura bernois peuvent marquer des points dans le domaine de la détente de proximité avec des grands espaces verts. Par contre, 10 des 15 communes ne traitent pas activement la thématique du développement communal durable (environnement, société, économie).

Dans le domaine «Écoles et formation», certaines communes perdent des points en raison des distances plus grandes jusqu'au prochain gymnase et du relativement faible taux de diplômes de fin d'apprentissage. Il faut souligner que de nombreuses communes du Jura bernois ont dû enregistrer des pertes de points quant aux places de crèches.

Dans le domaine «Logement», le Jura bernois a pu marquer des points avec les loyers moyens les plus bas des régions et ainsi compenser en partie en points avec la croissance restreinte.

En conclusion, il convient de retenir qu'il existe encore du potentiel d'optimisation dans certains domaines du groupe de facteurs «Environnement et qualité de vie». Ce potentiel peut être trouvé, en particulier, dans le développement communal durable, les places de crèches et le logement.

Commentaire – Appartenance au groupe

Explications des groupes

Les communes sont réparties dans différents groupes selon le nombre de points dans le but d'une interprétation plus pertinente et plus simple, aussi bien au sein des groupes de facteurs que dans le classement global.

Les groupes sont définis comme suit:

Classement	Par groupe de facteurs	dans le classement global
Groupe de tête	≥ 36 points	≥ 160 points
Groupe 2	≥ 35 points	≥ 150 points
Groupe 3	≥ 30 points	≥ 140 points
Groupe 4	≥ 25 points	≥ 130 points
Groupe 5	< 25 points	< 130 points

Lors de l'interprétation des valeurs historiques ci-après, il faut tenir compte du fait que la commune de Villeret participe pour la première fois à la mise à jour de cette année.

Classement global

- Gagnante: la ville de **Moutier** est la gagnante pour le Jura bernois avec 164,0 points dans le 6e classement des communes. Moutier a déjà été à la première place lors du 5e classement des communes. La différence avec Saint-Imier au deuxième rang est de 10,1 points. Moutier réussi à être dans le groupe de tête dans le groupe de facteurs «Construction, règlements, surfaces». Par ailleurs, en comparaison régionale, elle obtient un bon score dans «L'accessibilité des transports», «Facteurs d'appréciation subjectifs» et dans le groupe de facteurs «Environnement et qualité de vie». Par contre, un potentiel d'amélioration existe dans le groupe de facteurs «Impôts et émoluments».

- Groupe de tête: seule la ville de Moutier (164,0) fait partie du groupe de tête du classement des communes. Lors du classement précédent, Moutier faisait encore partie du groupe 2.

- Groupe 2: les communes de Saint-Imier (153,9) et Sonceboz-Sombeval (150,6) du Jura bernois font partie du groupe 2 du classement des communes. Les deux communes faisaient encore partie du groupe 3 lors du dernier classement des communes.

- Groupe 3: un total de 9 communes appartiennent au groupe 3 (2015: 7, 2011: 8). Il s'agit de Tramelan (149.4), Tavannes (147.8), Corgémont (147.0), Péry-La Heutte (146.1), La Neuveville (145.7), Valbirse (143.5), Courtelary (143.4), Orvin (142.1) et Reconvilier (140.9). Courtelary, Orvin, Tavannes et Valbirse ont pu passer du groupe 4 au groupe 3 par rapport au dernier classement des communes.

- Groupe 4: 2 communes peuvent être trouvées dans le groupe 4 (2015: 5, 2011: 0). Il s'agit des communes de Court (139.9) et Villeret (130.8).

- Groupe 5: Sonvilier se trouve dans le groupe 5 (125.0).

Aperçu de l'appartenance au groupe dans la comparaison sur plusieurs périodes :			
Jura bernois	Classement 2019/2020	Classement 2015/2016	Classement 2011/2012
Groupe de tête	1 commune	0 communes	1 commune
Groupe 2	2 communes	1 commune	1 commune
Groupe 3	9 communes	7 communes	8 communes
Groupe 4	2 communes	5 communes	0 communes
Groupe 5	1 commune	1 commune	1 commune
Total	15 communes	14 communes	11 communes

Impôts et taxes

- Gagnante: la commune de **Péry-La Heutte** (26,5) est la gagnante du groupe de facteurs «Impôts et émoluments». Péry-La Heutte a pu obtenir le maximum de points dans le domaine du «prélèvement sur la plus-value» étant donné qu'aucune réglementation concernant le prélèvement sur la plus-value n'existe. En outre, la commune perd comparativement moins de points concernant la quotité d'impôt et la taxe immobilière et les émoluments que d'autres communes de la région.

- Groupe de tête: aucune commune ne se trouve dans le groupe de tête. L'UCI voit un net potentiel d'optimisation dans le Jura bernois malgré des résultats comparativement bons dans le domaine de la réglementation concernant le prélèvement sur la plus-value, dans le domaine de la baisse des impôts et des émoluments.

- Groupe 2: aucune commune ne se trouve dans ce groupe. Voir raison sous «Groupe de tête».

- Groupe 3: aucune commune ne se trouve dans ce groupe. Voir raison sous «Groupe de tête».

- Groupe 4: 2 communes font partie du groupe 4 du groupe de facteurs «Impôts et émoluments». En plus de la commune gagnante Péry-La Heutte (26,5), il y a la commune de Sonceboz-Sombeval (25,0). Les deux communes n'ont pas de réglementation concernant le prélèvement sur la plus-value et ont pu donc atteindre le maximum de points dans ce domaine. Sonceboz-Sombeval perd en particulier plus de point que Péry-La Heutte quant à la quotité d'impôt.

- Groupe 5: 13 communes au total font partie du groupe 5 du groupe de facteurs «Impôts et émoluments». Il s'agit des communes de La Neuveville (24,0), Moutier (23,5), Villeret (23,5), Corgémont (23,0), Saint-Imier (23,0), Tramelan (22,5), Court (22,0), Tavannes (22,0), Orvin (20,8), Valbirse (20,5), Reconvilier (19,5), Sonvilier (19,5) et Courtelary (18,8). Dans toutes ces communes le niveau d'impôts et d'émoluments est élevé. Orvin et Courtelary perdent en outre des points en raison de la réglementation concernant le prélèvement sur la plus-value.

Accessibilité des transports

- Gagnante: avec 34,0 points, la ville de **Moutier** est la gagnante du groupe de facteurs «Accessibilité des transports». Par rapport aux autres communes du Jura bernois, Moutier peut se distinguer par sa fonction centrale, la gare IC/ICN et le degré de desserte par les transports publics.

- Groupe de tête: aucune commune ne se trouve dans le groupe de tête. Cela fut déjà le cas lors du dernier classement des communes. Le Jura bernois a du potentiel d'optimisation dans le domaine des transports publics.

- Groupe 2: aucune commune ne se trouve dans ce groupe. Voir raison sous «Groupe de tête».

- Groupe 3: un total de 4 communes fait partie du groupe 3 du groupe de facteurs «Accessibilité des transports». En plus de la commune gagnante Moutier (34,0), il s'agit de Péry-La Heutte (32,0), Orvin (31,3) et Sonceboz-Sombeval (30,7). En comparaison avec les autres communes, les communes du groupe 3 perdent moins de points concernant la distance jusqu'à la prochaine ville, le temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN, ainsi que le temps jusqu'au prochain aéroport.

- Groupe 4: un total de 9 communes fait partie du groupe 4 du groupe de facteurs «Accessibilité des transports». Il s'agit de Courtelary (29,3), Court (28,7), La Neuveville (28,7), Reconvilier (28,7), Corgémont (28,0), Tavannes (28,0), Tramelan (28,0), Valbirse (27,3) et Villeret (26,0). Ces communes sont très proches les unes des autres en termes de points. Elles perdent à des différents degrés, cependant continuellement des points dans les domaines thématiques «Trafic individuel» et «Transports publics locaux et de proximité», jusqu'à la question de la prochaine jonction autoroutière.

- Groupe 5: un total de 2 communes fait partie du groupe 5 du groupe de facteurs «Accessibilité des transports». Il s'agit de Saint-Imier (24,7) et Sonvilier (22,0). Les deux communes perdent des points dans tous les domaines thématiques. En comparaison avec les autres communes de la région, elles perdent aussi des points dans la distance jusqu'à la prochaine jonction autoroutière en raison de leur emplacement relativement isolé.

Constructions, règlements, surfaces

- Gagnante: la ville de **Moutier** et la commune de **Tavannes** sont gagnantes du groupe de facteurs «Construction, règlements, surfaces» avec chacune 40,0 points. Elles reçoivent dans tous les domaines (réglementation fondamentale en matière de construction, disponibilité de terrains à bâtir et surfaces de travail) le maximum de points. Cela signifie qu'elles disposent d'une réglementation fondamentale en matière de construction actuelle, ne font pas de restrictions supplémentaires concernant une part maximale d'énergie non renouvelable, respectivement d'un besoin énergétique pondéré dans des nouvelles constructions, disposent de suffisamment de réserves de terrains à bâtir pour des zones de travail et mixtes, et ont pu offrir suffisamment de surfaces de travail disponibles à la date de référence. En outre, elles profitent du fait qu'aussi bien les prix d'achat moyens pour du terrain à bâtir que les loyers pour les surfaces de travail sont bas.

- Groupe de tête: 7 communes au total font partie du groupe de tête du groupe de facteurs «Constructions, règlements, surfaces». En plus des communes gagnantes de Moutier et Tavannes (chacune 40 points), il s'agit d'Orvin (39,5), Saint-Imier (39,5), Valbirse (38,0), Courtelary (36,5) et Reconvilier (36,5). Orvin et Saint-Imier perdent chacune un demi-point simplement en raison de l'actualité de la réglementation fondamentale en matière de construction. Valbirse et Courtelary perdent des points en raison des terrains limités à bâtir disponibles. Valbirse perd aussi des points pour la disponibilité des surfaces de travail et Courtelary pour la mise à jour de la réglementation fondamentale en matière de construction. Reconvilier perd des points aussi pour cela, mais en plus, elle n'avait que peu de surfaces de travail à offrir à la date de référence.

- Groupe 2: 4 communes au total font partie du groupe 2 du groupe de facteurs «Constructions, règlements, surfaces». Il s'agit de Corgémont (35,5), Péry-La Heutte (35,5), Sonceboz-Sombeval (35,0) et Villeret (35,0). Corgémont perd des points en raison de la mise à jour de la réglementation fondamentale en matière de construction. En outre, il n'y avait pas de surfaces de travail disponible dans cette commune. Péry-La Heutte et Sonceboz-Sombeval perdent des points en raison de la mise à jour de la réglementation fondamentale en matière de construction et à cause de leurs réglementations durcies concernant la part maximale d'énergies non renouvelables. Sonceboz-Sombeval perd aussi des points parce que la commune n'a plus à disposition de terrains à bâtir délimités pour des zones de travail et mixtes. Villeret perd également des points concernant les terrains à bâtir disponibles, mais aussi concernant les surfaces de travail disponibles.

- Groupe 3: 4 communes au total font partie du groupe 3 du groupe de facteurs «Constructions, règlements, surfaces». Il s'agit de Court (34,0), Sonvilier (33,5), La Neuveville (32,0) et Tramelan (32,0). Court perd des points en raison de la mise à jour de la réglementation fondamentale en matière de construction et parce qu'à la date de référence, il n'y avait pas de surfaces de travail disponible. À Sonvilier et Tramelan aussi, aucunes surfaces de travail disponibles n'ont pu être présentées. Ces communes perdent en outre des points en raison de leurs réglementations durcies concernant la part maximale d'énergies non renouvelables. À Sonvilier il y a comparativement moins de terrains à bâtir à disposition. La Neuveville est la seule commune du Jura bernois, qui présente un niveau de

loyer légèrement plus élevé pour des surfaces de travail, raison pour laquelle elle perd un point dans ce domaine thématique. Au-delà, il y avait également peu de surfaces de travail, aucun terrain à bâtir pour des zones de travail et mixtes à disposition. De plus, La Neuveville perd des points en raison de la mise à jour de la réglementation fondamentale en matière de construction.

- Groupe 4: on ne trouve aucune commune dans ce groupe.

- Groupe 5: on ne trouve aucune commune dans ce groupe.

Facteurs d'appréciation subjectifs

- Gagnante: la ville de **Moutier** et la commune de **Saint-Imier** sont gagnantes du groupe de facteurs «Facteurs d'appréciation subjectifs» avec chacune 33,2 points. Par-dessus les différentes questions, ces communes peuvent enregistrer comparativement de bons scores. Toutefois, elles perdent des points dans les domaines des établissements de travail, des services cyberadministratifs, des chiffres-clés financiers et de la population favorable à l'économie (votations).

- Groupe de tête: on ne trouve aucune commune dans ce groupe de tête. Par rapport aux autres régions, les communes du Jura bernois perdent des points pratiquement dans tous les domaines thématiques de ce groupe de facteurs. L'UCI voit ici un potentiel d'optimisation, en particulier dans le domaine de l'emploi et établissements de travail, des services cyberadministratifs, des heures d'ouverture des guichets et des chiffres-clés financiers. La région perd également des points en raison de la population peu favorable à l'économie (votations) et de l'offre en partie limitée d'approvisionnement (banques, ventes du soir et du dimanche, infrastructures commerciales).

- Groupe 2: on ne trouve aucune commune dans ce groupe. Voir raison sous «Groupe de tête».

- Groupe 3: 4 communes au total se trouvent dans le groupe 3. En plus des communes gagnantes de Moutier et Saint-Imier (chacune 33,2), il s'agit de Tramelan (32,1) et de La Neuveville (31,3). Tramelan perd des points en particulier dans les établissements de travail, en raison des services cyberadministratifs limités, des chiffres-clés financiers et de la population favorable à l'économie (votations). La Neuveville perd dans les emplois et les établissements de travail, des services cyberadministratifs limités, des chiffres-clés financiers et des votations. Par ailleurs, elle perd aussi des points en raison du manque politique économique confirmée par écrit et des échanges moins forts avec le secteur de l'artisanat par rapport aux autres communes.

- Groupe 4: au total, 8 communes se trouvent dans le groupe 4 du groupe de facteurs «Facteurs d'appréciation subjectifs». Il s'agit de Sonceboz-Sombeval (29,9), Corgémont (28,8), Courtelary (27,5), Tavannes (27,5), Court (27,4), Valbirse (27,0), Reconvilier (26,7) et Sonvilier (25,3). Les communes de ce groupe perdent des points dans les domaines de l'emploi et établissements de travail, services cyberadministratifs, chiffres-clés financiers et en raison de l'offre limitée d'approvisionnement (en particulier les ventes du soir et du dimanche, hôtellerie et locaux pour séminaire et congrès). En outre, toutes les communes, à part Corgémont et Sonceboz-Sombeval, perdent des points en raison du manque de politique économique confirmée par écrit et d'échanges avec le secteur de l'artisanat. À part Sonceboz-Sombeval et Sonvilier, les communes de ce groupe doivent enregistrer une déduction de points quant aux heures d'ouverture des guichets.

- Groupe 5: au total, 3 communes se trouvent dans le groupe 5 du groupe de facteurs «Facteurs d'appréciation subjectifs». Il s'agit d'Orvin (24,2), Péry-La Heutte (22,2) et Villeret (21,5). L'évaluation comparativement modérée par rapport aux autres communes de la région est due à plusieurs questions. Par exemple, en raison du manque de politique économique confirmée par écrit, des statistiques de l'emploi et des établissements de travail, des heures d'ouverture limitées des guichets, du manque d'offres de services cyberadministratifs et de l'offre locale plutôt limitée (en particulier banques, hôtellerie, locaux pour séminaires et congrès).

Environnement et qualité de vie

- Gagnante: la commune de **Tramelan** est la gagnante du groupe de facteurs «Environnement et qualité de vie» avec 34,8 points. Tramelan peut marquer des points avec des possibilités de détente à proximité et des espaces verts, ainsi que l'engagement pour un développement communal durable. En outre, on a recensé de nombreux diplômes de fin d'apprentissage et il existe une bonne offre d'écoles à journée continue, ainsi qu'un bon soutien des jeunes. La commune perd des points concernant le temps jusqu'au prochain gymnase en raison du nombre de places de crèches ainsi que du petit nombre de logements nouvellement créés en comparaison avec la population ces quatre dernières années.

- Groupe de tête: on ne trouve aucune commune dans ce groupe de tête. Ce fut déjà le cas lors du dernier classement. La majorité des communes du Jura bernois ont seulement pu obtenir une croissance modérée. En outre, les communes ont un autre potentiel, par exemple dans le développement communal durable ou l'offre de places de crèches.

- Groupe 2: on ne trouve aucune commune dans ce groupe. Voir raison sous «Groupe de tête».

- Groupe 3: 8 communes au total font partie du groupe 3 du groupe de facteurs «Environnement et qualité de vie». En plus de la commune gagnante Tramelan (34,8), il s'agit des communes de Saint-Imier (33,5), Moutier (33,3), Corgémont (31,7), Courtelary (31,3), Valbirse (30,7), Tavannes (30,3) et Sonceboz-Sombeval (30,0). À l'exception de Tramelan, toutes les communes dans ce groupe perdent des points dans le développement communal durable, le temps jusqu'au prochain gymnase, l'offre de places de crèches sur le territoire communal, et des logements nouvellement créés. Moutier perd des points quant aux diplômes de fin d'apprentissage et à l'offre d'écoles à journée continue. Corgémont, Valbirse, Tavannes et Sonceboz-Sombeval aussi perdent des points supplémentaires en raison du nombre de diplômes de fin d'apprentissage. Courtelary, Valbirse et Sonceboz-Sombeval doivent enregistrer des pertes de points en raison du soutien des jeunes moins développé en comparaison avec d'autres communes. À Courtelary il manque de plus tout une animation socioculturelle pour les jeunes et une offre de travail social scolaire. Sonceboz-Sombeval perd des points supplémen-

taires en raison des études secondaires manquantes sur le territoire communal.

- Groupe 4: au total, 5 communes font partie du groupe 4 du groupe de facteurs «Environnement et qualité de vie». Il s'agit de Péry-La Heutte (29,9), La Neuveville (29,7), Reconvilier (29,5), Court (27,8) et Orvin (26,3). Toutes les communes dans ce groupe perdent des points dans le domaine du développement durable, le temps jusqu'au prochain gymnase, l'offre de places de crèches et en raison de la croissance simplement modérée. Péry-La Heutte perd des points supplémentaires en raison des études secondaires manquantes, des diplômes de fin d'apprentissage et de l'offre limitée d'écoles à journée continue. La Neuveville perd des points en raison du niveau des loyers comparativement élevé et en raison du soutien des jeunes peu développé. Reconvilier doit enregistrer des pertes de points en raison des diplômes de fin d'apprentissage et de l'offre d'écoles à journée continue. La commune perd aussi un point en raison du niveau des loyers. Court et Orvin perdent des points en raison du manque d'études secondaires sur le territoire communal et du nombre de diplômes de fin d'apprentissage. Orvin perd d'autres points en raison du manque d'animation socioculturelle pour les jeunes, d'offre de travail social scolaire et du niveau des loyers.

- Groupe 5: 2 communes au total font partie du groupe 5 du groupe de facteurs «Environnement et qualité de vie». Il s'agit de Villeret (24,8) et Sonvilier (24,7). Les deux communes perdent des points dans le domaine du développement durable, du manque d'études secondaires sur le territoire communal, du temps jusqu'au prochain gymnase et du nombre de diplômes de fin d'apprentissage. Par ailleurs, les deux communes sont moins conciliantes que d'autres communes de la région en ce qui concerne la promotion des jeunes et ne peuvent présenter qu'une croissance modérée. À Villeret, il n'y a pas de places de crèches à disposition et à Sonvilier que quelques-unes. En revanche, Villeret offre une école à journée continue, Sonvilier pas.

Appendice 1: questionnaire et évaluation

1	**Impôts et taxes**	
1.1	**Impôts 2019**	**Options**
1.1.1	Quotité d'impôt 2019 de la commune *Source: Direction des finances du Canton de Berne, Quotité d'impôt des communes 1970 – 2019*	nombre absolu
1.1.2	Quotité de la taxe immobilière 2019 de la commune (‰) *Source: Direction des finances du Canton de Berne, Quotités d'impôt des communes et taux d'impôt paroissial pour 2019*	nombre absolu
1.2	**Taxes 2019**	
1.2.1	Électricité Note: Déclaration de la taxe en cent./kWh hors TVA. Déclaration s'applique pour des petites entreprises*, produit le moins cher. *C2: 30 000 kWh/an: petite entreprise, puissance max.: 15 kW *Source: www.strompreis.elcom.admin.ch*	nombre absolu
1.2.2	Eau, taxe de base Note: déclaration de la taxe de base/an en CHF hors TVA pour une entreprise du secteur de l'artisanat et de l'industrie. Probablement incluses dans la taxe de base sont des taxes annuelles récurrentes, forfaitaires/ indépendantes de la consommation. Aucune considération des frais de location/taxes pour un compteur d'eau, surtaxe climatique et installation frigorifique ou une surtaxe pour des piscines. Hypothèses de calcul: – unité de raccordement (UR) / loadingunit (LU): 25 – surface de parcelle: 300 m^2 – surface de plancher brute: 250 m^2 – superficie pondérée par zone (facteur d'une zone de vie/travail 3) – compteur d'eau: DN25, 7m3/h, 1 pouce, 25 mm – catégorie de consommation: 200 m^3 – le tarif de la localité principale (fusion) – équivalent population: 4 Dans le cas de plusieurs montants pertinents, la moyenne s'applique *Source: Règlement sur les émoluments / feuille des taxes de la commune ou du fournisseur*	nombre absolu
1.2.3	Eau, taxe de consommation Note: taxe de consommation CHF/m^3 hors TVA pour une entreprise industrielle. Dans le cas de plusieurs montants, la moyenne s'applique. Hypothèse de calcul: Consommation = 200 m^3 *Source: Règlement sur les émoluments / feuille des taxes de la commune ou du fournisseur*	nombre absolu
1.2.4	Eaux usées, taxe de base Note: déclaration de la taxe de base/an CHF hors TVA (incl. taxe eaux pluviales, si disponible) pour une entreprise du secteur de l'artisanat et de l'industrie. Probablement incluses dans la taxe de base sont des taxes annuelles récurrentes, forfaitaires/ indépendantes de la consommation. Aucune considération des frais de location/taxes pour un compteur d'eau, installations de gicleurs et taxes, eau de puits/de source Hypothèses de calcul: – unité de raccordement (UR) / loadingunit (LU): 25 – surface de parcelle: 300 m^2 – surface de plancher brute: 250 m^2 – terrain non percolable eau de pluie: 125 m^2 – superficie pondérée par zone (facteur d'une zone de vie/travail 3 ou la zone ayant le plus grand nombre d'étages) – compteur d'eau: DN25, 7m3/h, 1 pouce, 25 mm – catégorie de consommation: 200 m^3 – le tarif de la localité principale (fusion) – équivalent population: 4 Dans le cas de plusieurs montants pertinents, la moyenne s'applique *Source: Règlement sur les émoluments / feuille des taxes de la commune ou du prestataire*	nombre absolu
1.2.5	Eaux usées, taxe de consommation Taxe de consommation CHF/m3 hors TVA pour une entreprise industrielle. Dans le cas de plusieurs montants, la moyenne s'applique Hypothèse de calcul: Consommation = 200 m^3 *Source: Règlement sur les émoluments / feuille des taxes de la commune ou du prestataire*	nombre absolu

1.2.6	Déchets, taxe de base Note: déclaration de la taxe de base/an CHF hors TVA (incl. taxe eaux pluviales, si disponible) pour une entreprise du secteur de l'artisanat et de l'industrie. Hypothèses: – le tarif de la localité principale (fusion) – surface (locaux mixtes): 200 m² – équivalent population: 5.5 – 1 tonne – en cas d'absolue nécessité 26 conteneurs – prise en compte des surfaces de vente, autres entreprises de services, entrepôts, entreprises commerciales et industrielles (si possible avec m²) – Aucune considération d'hospitalité (par siège), hôtels (par lit) – Frais par ramassage seulement pris en compte si de prix à la consommation – Si des frais de poids sont facturés, acceptation de 30 kg par amarrage, 26 amarrages par an (environ toutes les 2 semaines), considération d'un conteneur de 240 litres. – Si la taxe de base n'est pas explicitement attribuée à une entreprise industrielle/artisanale, nous l'avons attribuée au ménage/appartement, mais seulement dans les cas où aucune taxe de base n'est pas explicitement prétendue (non plus pour entreprises tranquilles) – 10 points de taxe (1 point = 20 m²) – 8 unités de collecte (1 unité = 25 m²) Dans le cas de plusieurs montants pertinents, la moyenne s'applique *Source: Règlement sur les émoluments / feuille des taxes de la commune ou du prestataire*	nombre absolu
1.2.7	Déchets, taxe de consommation Note: taxe CHF / 35 l (une pièce). Dans le cas de plusieurs montants, la moyenne s'applique Hypothèse de calcul: Consommation = 100 * sac 35l *Source: Règlement sur les émoluments / feuille des taxes de la commune ou du prestataire*	nombre absolu
1.3	**Taxe sur la plus-value**	
1.3.1	L'obligation cantonale prétend au moins 20 pour cent pour la compensation de la plus-value résultant d'un classement en zone à bâtir. La possibilité d'augmenter la plus-value jusqu'à 50 % au maximum existe. Est-ce que dans votre commune, la plus-value est supérieure au minimum de la loi cantonale (20 %) ? Si oui, à quel niveau ? Note: Indiquez s'il vous plaît le prélèvement sur la plus-value total moins le minimum du prélèvement sur la plus-value de 20 %. Si la commune utilise des montants gradués différemment, la moyenne peut être utilisée. *Source: Règlement du prélèvement de la taxe sur la plus-value de la commune et/ou entretien téléphonique avec la commune*	A (0 % jusqu'à et incluant 10 %), B (entre 10 % jusqu'à et incluant 20 %), C (entre 20 % jusqu'à et incluant 30 %)
1.3.2	Il n'y a pas d'obligation cantonale pour la compensation de la plus-value résultant de changements d'affectation et d'augmentations du degré d'affectation. Si une obligation existait, le prélèvement de la taxe sur la plus-value atteindrait entre 20 et 40 pour cent. Existe-t-il une telle taxe sur la plus-value ? Si oui, à quel pourcentage ? Note: si la commune utilise des montants différemment gradués et si ces montants sont à l'extérieur d'une catégorie définie, la moyenne peut être utilisée. *Source: Règlement du prélèvement de la taxe sur la plus-value de la commune et/ou entretien téléphonique avec la commune*	A (jusqu'à et incluant 20 %), B (entre 20 % jusqu'à et incluant 30 %), C (entre 30 % jusqu'à et incluant 40 %), D (supérieur à 40 %)
1.3.3	D'après la révision (partielle) de la législation sur les constructions, des limites différentes de la plus-value résultant de changements d'affectation et d'augmentations du degré d'affectation existent. À quel niveau se situe la limite dans votre commune (entre 20'000 fr. et 150'000 fr.) ? *Source: Règlement du prélèvement de la taxe sur la plus-value de la commune et/ou entretien téléphonique avec la commune*	A (0 CHF jusqu'à et incluant 20 000), B (entre 20 000 CHF jusqu'à et incluant 50 000 CHF), C (entre 50 000 CHF jusqu'à et incluant 100 000 CHF), D (entre 100 000 CHF jusqu'à et incluant 150 000 CHF), E (pas de limite)
2	**Accessibilité des transports**	
2.1	**Transports individuels et desserte**	
2.1.1	Distance entre l'administration communale et la prochaine ville ayant fonction de centre urbain (km) Note: illes ayant fonction de centre urbain: Berne, Biel/Bienne, Berthoud, Delémont, Granges, Interlaken, Langenthal, La Chaux-de-Fonds, Moutier, Neuchâtel, Soleure, Thoune, Fribourg. Pour le calcul, utilisez la distance (kilomètres) la plus courte de l'administration communale (si plusieurs localités, contrôle des habitants) et le centre-ville d'après le guide routier Google (date de référence: 03.06.2019). *Source: Google Maps, guide routier*	nombre absolu
2.1.2	Distance entre l'administration communale et l'accès autoroutier le plus proche (km) Note: les dessertes autoroutières ne comptent pas. Pour le calcul, utiliser la distance (kilomètres) la plus courte de l'administration communale (si plusieurs localités, contrôle des habitants) et l'accès autoroutier le plus proche (date de référence: 03.06.2019). *Source: Google Maps, guide routier*	nombre absolu
2.2	**Transport public local et de proximité**	
2.2.1	Points TP de la commune - par habitant *Source: clé de répartition des coûts des communes bernoises (KS2019/20) version finale (du 17.12.2018), données CRT (points TP), Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du Canton de Berne; Nombre d'habitants (population résidente permanente) au 31 décembre 2017, Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du Canton de Berne*	nombre absolu
2.2.2	Degré de desserte (TP) de la commune *Source: Indications sur le degré de desserte des communes dans le Canton de Berne (30.08.2018), Office des transports publics et de la coordination des transports*	nombre absolu

2.3 Transport public à longue distance

2.3.1	Temps (min) en TP jusqu'à la prochaine gare avec correspondance IC et/ou ICN* Note: gares avec correspondance IC/ICN: Berne, Biel/Bienne, Delémont, Granges Nord, Granges Sud, Interlaken Est, Interlaken Ouest, Moutier, Neuchâtel, Olten, Soleure, Spiez, Thoune, Oensingen. Durée du trajet en TP de la station la plus proche de l'administration communale (si plusieurs localités, contrôle des habitants) et la gare avec correspondance IC et/ou ICN. Indiquer la durée du trajet la plus courte, y c.. distances de marche en minutes entre 7h00 et 8h00 le lundi matin (date de référence: 03.06.2019). *Source: Google Maps, guide routier*	nombre absolu
2.3.2	Temps en voiture jusqu'à l'aéroport Berne-Belp ou jusqu'à l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Fribourg Note: utiliser pour le calcul la durée la plus courte de l'administration communale (si plusieurs localités, contrôle des habitants) jusqu'à l'aéroport le plus proche d'après guide routier Google (date de référence: 03.06.2019). *Source: Google Maps, guide routier*	nombre absolu

3 Construction, règlements, surfaces

3.1 Réglementation fondamentale en matière de construction

3.1.1	Dernière mise à jour de la réglementation fondamentale en matière de construction Note: la réglementation fondamentale en matière de construction est constituée du règlement de construction et des plans de zones. La date de l'approbation par l'OACOT s'applique. Dans le cas de mises à jour partielles, la date la plus récente de la mise à jour s'applique. S'il y'a plusieurs règlements/plans de zones en raison d'une fusion ou réglementation séparée pour un quartier, la date la plus récente s'applique *Source: réglementation fondamentale en matière de construction (règlement de construction, plans de zones etc.) sur le site internet de la commune*	nombre absolu
3.1.2	D'après le règlement de construction, quelle est la part maximale (pourcentage) d'énergies non renouvelables pour des nouvelles constructions *Source: Règlement de construction sur la site internet de la commune*	A (commune convertie seulement des consignes cantonales), B (part maximale d'énergies non renouvelables > 50 % ou inférieur au besoin en énergie cantonal pondéré de 5 % au maximum, en partie (ZPO ou certaines bâtiments de la commune)), C (part maximale d'énergies non renouvelables > 50 % ou inférieur au besoin en énergie cantonal pondéré de 5 % au maximum, dans la commune entière), D (part maximale d'énergies non renouvelables <= 50 % ou inférieur au besoin en énergie cantonal pondéré de plus de 5 %, en partie (ZPO ou certaines bâtiments de la commune)), E (part maximale d'énergies non renouvelables <= 50 % ou inférieur au besoin en énergie cantonal pondéré de plus de 5 %, dans toute la commune)

3.2 Terrains à bâtir disponibles

3.2.1	A combien s'élève la superficie de terrains mis en zones de travail disponibles (m^2)? Note: prises en compte sont les zones de travail non exploitées viabilisées et non viabilisées et zones mixtes, qui offrent des possibilités à l'artisanat. Sont valables les surfaces en propriété privée et en propriété de la commune. *Source: entretien téléphonique avec la commune*	nombre absolu
3.2.2	À combien s'élève le prix moyen des zones de travail (m^2) ? Note: prix moyen des terrains à bâtir viabilisés pour bâtiments de bureau, terrains à bâtir viabilisés pour bâtiments de vente et terrains à bâtir viabilisés pour bâtiments de l'artisanat toujours à site moyen, CHF net par m^2 *Source: Contrôle communal CIFI / Fahrländer Partner AG*	nombre absolu

3.3 Surfaces de travail disponibles

3.3.1	Y-a-t 'il des superficies de travail de qualité assez haute qui sont vacantes et prêtes à être occupées ? Note: cette indication a été validée le 01.05.19 à l'aide de trois différentes sources internet. Au-dessus du valeur seuil (réponse: oui) sont les communes, qui offrent 200 m^2 de superficie de travail de grande qualité (y c. superficies de vente). De grande qualité sont les superficies de travail, qui possèdent un éclairage de travail agréable (salles lumineuses). Les surfaces de stockage (entrepôts), restaurants, restauration à emporter et les zones souterraines n'ont pas été prises en compte. *Source: www.immoscout24.ch, www.immostreet.ch, www.homegate.ch*	A (plus de 200 m^2), B (plus de 100 m^2 jusqu'à 200 $m2^2$ incl.), C (plus de 50 jusqu'à et incluant 100 m^2), D (plus de 0 jusqu'à 50 m^2 incl), E (0 m^2)
3.3.2	À combien s'élève le prix moyen des surfaces de travail ? Note: moyenne de loyer du marché pour les surfaces de travail et moyenne du loyer de marché pour les surfaces de vente, CHF net par m^2. Les loyers du marché ont été pris en compte. *Source: Contrôle communal CIFI / Fahrländer Partner AG*	nombre absolu

4 Facteurs d'appréciation subjectifs

4.1 Employés et établissements dans la commune

4.1.1	Employés total *Source: portraits régionaux 2019: chiffres-clés des communes (base des données 15.01.2019), Office fédéral de la statistique, base des données établissements: 2016*		nombre absolu
4.1.2	Employés en % Note: Somme pondérée (1. secteur = 0.1, 2. secteur = 0.4, 3. secteur = 0.5) *Source: portraits régionaux 2019: chiffres-clés des communes (base des données 15.01.2019), Office fédéral de la statistique, base des données employés 2016*	1. secteur 2. secteur 3. secteur	nombre factoriel

4.1.3	Etablissements total *Source: portraits régionaux 2019: chiffres-clés des communes (base des données 15.01.2019), Office fédéral de la statistique, base des données établissements: 2016*		nombre absolu
4.1.4	Etablissements en % Note: somme pondérée (1. secteur = 0.1, 2. secteur = 0.4, 3. secteur = 0.5) *Source: portraits régionaux 2019: chiffres-clés des communes (base des données 15.01.2019), Office fédéral de la statistique, base des données établissements: 2016*	1. secteur 2. secteur 3. secteur	nombre factoriel
4.2	**Politique économique de la commune**		
4.2.1	Existe-t-il une politique économique explicite ? Note: l'exigence minimale pour une politique économique écrite est une vision, charte, stratégie avec des mesures concrètes, instruments controlling incl.). Des documents écrits sans instruments de controlling ne suffisent pas. *Source: entretien téléphonique avec la commune*		Oui, Non
4.2.2	Existe-t-il un échange régulier entre la commune et l'artisanat ? Note: on parle d'un échange régulier si l'échange à lieu formellement au minimum une fois par an avec l'artisanat (p. ex. apéritif artisanal) et informellement une fois par semestre (p. ex. visites artisanales des membres de l'autorité ou de l'administration. *Source: entretien téléphonique avec la commune*		A (formellement, annuel), B (formellement, tous les deux ans), C (formellement, tous les trois ans ou plus), D (seulement informellement), E (pas d'échange actif)
4.3	**Organisation des autorités / de l'administration**		
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets de l'administration communale Note: indiquer les heures totales par semaine. D'éventuelles heures supplémentaires d'un service spécifique comptent également (p. ex. contrôle des habitants). *Source: site internet de la commune*		nombre absolu
4.3.2	Existe-t-il la possibilité de retrouver les informations ou d'effectuer les activités suivantes en ligne (sur la site internet de la commune)? *Source: site internet de la commune*	Téléchargement de règlements et de directives	Oui, Non
4.3.3		Rubrique économique (informations promotion économique, développement du site etc.)	Oui, Non
4.3.4		Liste des entreprises en ligne (au minimum référence à l'association locale des arts et métiers avec liste des membres)	Oui, Non
4.3.5		Changement d'adresse en ligne au sein de la commune	Oui, Non
4.3.6		Obtention d'une attestation de domicile	Oui, Non
4.3.7	Charges de personnel en % des charges totales 2017 *Source: dernières données publiées le 31.03.19, statistique financière des communes (FINSTA), Directions des finances du Canton de Berne*		nombre absolu
4.3.8	Degré d'autofinancement 2017 *Source: dernières données publiées le 31.03.19, statistique financière des communes (FINSTA), Direction des finances du Canton de Berne*		nombre absolu
4.3.9	Quotité d'investissement 2017 *Source: dernières données publiées le 31.03.19, statistique financière des communes (FINSTA), Direction des finances du Canton de Berne*		nombre absolu
4.4	**Population favorable à l'économie**		
4.4.1	Votation référendaire sur la modification de la Loi sur les impôts cantonale du 25 novembre 2018: part de votes favorables *Source: base de données fédérale sur les votations*		nombre absolu
4.4.2	«Initiative Monnaie pleine du 10 juin 2018: part de votes non favorables *Source: base de données fédérale sur les votations*		nombre absolu
4.4.3	Loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III) du 12 février 2017: part de votes favorables *Source: base de données fédérale sur les votations*		nombre absolu
4.5	**Approvisionnement et offres locales**		
4.5.1	Succursales bancaires Note: seules les succursales bancaires comptent, les guichets bancaires automatiques ne sont pas pis en compte *Source: recherche internet Google*		Aucune, 1, 2, 3, 4 et plus
4.5.2	Offres postales Note: offres postales comprennent les succursales de la Poste, My Post 24 et points tiers PickPost *Source: www.places.post.ch*		A (aucune), B (seulement My Post 24 et/ou Pick Post), C (une succursale de la Poste), D (une succursale de la Poste et My Post 24 et/ou Pick Post ou plusieurs succursale de la Poste)

4.5.3	Heures d'ouverture (spéciaux) service universel *Source: entretien téléphonique avec la commune*	Vente de soir/nocturne	A (base juridique pour la vente du soir est disponible (droit de rang supérieur), mais ne s'applique pas dans la pratique, les marchandises du service universel ne peuvent pas être achetées), B (base juridique pour la vente du soir est disponible (droit de rang supérieur), et s'applique dans la pratique seulement dans ce cadre, des exceptions ne sont pas utilisées, l'achat de marchandises du service universel peut être limité), C (base juridique pour la vente du soir est disponible (droit de rang supérieur), et s'applique dans la pratique dans ce cadre. De plus, des exceptions sont appliquées (magasins dans la gare, magasins à la station-service, Landi), des marchandises du service universel peuvent être achetées
4.5.4		Vente dominicales	A (base juridique pour la vente dominicale est disponible (droit de rang supérieur), mais ne s'applique pas dans la pratique, les marchandises du service universel ne peuvent pas être achetées), B (base juridique pour la vente dominicale est disponible (droit de rang supérieur), et s'applique dans la pratique seulement dans ce cadre, des exceptions ne sont pas utilisées, l'achat de marchandises du service universel peut être limité), C (base juridique pour la vente dominicale est disponible (droit de rang supérieur), et s'applique dans la pratique dans ce cadre. De plus, des exceptions sont appliquées (magasins dans la gare, magasins à la station-service, Landi, boulangerie), des marchandises du service universel peuvent être achetées
4.5.5	Infrastructure business *Source: recherche internet Google, statistique hôtellerie (offre et demande dans les établissement ouvert par commune 2018) de l'Office fédéral de la statistique et par entretien téléphonique avec la commune*	Etablissements de restauration (sans catering)	Aucune, 1, 2, 3, 4 et plus
4.5.6		Etablissements hôteliers (ouverts 2018)	nombre absolu
4.5.7		Locaux pour séminaire/congrès pour des événements business Note: exigences minimales pour ces locaux: capacités supérieure à 50 pers., équipement multimédia disponible sur place et possibilité de ravitaillement (si à l'extérieur du local, distance de marche d'au maximum 2 min., catering seulement si cuisine bien équipée dans le bâtiment et offre disponible)	Aucune, 1, 2, 3, 4 et plus

5 Cadre environnant et qualité de vie

5.1 Cadre environnant et environnement

5.1.1	Possibilités de détente à proximité et parts d'espaces verts Note: somme pondérée (agriculture = 0.25, forêt = 0.5, improductive = 0.25) *Source: portraits régionaux 2019: chiffres-clés des communes (base des données 15.01.2019), Office fédéral de la statistique, base des données surfaces: 2004/09*	Surface agricole en % de la surface totale	pourcentage (nombre factoriel)
		Forêt et autres surfaces boisées en % de la surface totale	
		Surfaces improductives en % de la surface totale	
5.1.2	Instruments utilisés pour le développement durable d'après le canton de Berne et/ou propres mesures/instruments de la commune concernant le développement communal durable Note: propre mesure unique sélective = p. ex. clarifications dans le cadre de l'urbanisation interne, une mesure individuelle régulière = p. ex. certification/label (Cité de l'énergie, ISO, BEakom), plusieurs mesures régulières = plusieurs certifications/labels, des mesures exhaustives et concrètes = p. ex. propre stratégie de développement durable avec différents sous-projets *Source: carte du développement durable dans les communes, Géoportail du Canton de Berne et entretien téléphonique avec la commune*		A (aucun instrument de développement durable Ct. Berne et pas de mesures propres), B (1 instrument de développement durable Ct. Berne et/ou des mesures uniques sélectives, C (2 instruments de développement durable Ct. Berne et/ou une mesure régulière), D (3 instruments de développement durable Ct. Berne et/ou plusieurs mesures régulières individuelles), E (4 instruments de développement durable Ct. Berne et/ou des mesures exhaustives et concrètes)
5.1.3	Est-ce que les instruments communaux du développement durable sont gérés activement ? Note: activement géré = introduction/mise à jour dans les 5 dernières années *Source: entretien téléphonique avec la commune*		Oui, Non

5.2 Écoles et formation

5.2.1	Écoles/niveau secondaire sur le territoire communal ? *Source: site internet de la commune*	Oui, Non
5.2.2	Lycée le plus proche de la commune Note: temps de voyage en TP de la station la plus proche de l'administration communale (si plusieurs localités, contrôle des habitants) au lycée le plus proche. Indiquer le temps de voyage le plus court, y c.. temps de marche en minutes entre 7h00 et 8h00 le lundi matin (date de référence: 03.06.2019). Si le temps de marche (minutes) est plus court que le temps de voyage en TP, prendre en compte seulement le temps de marche. Lycées pris en compte: Kirchenfeld, Neufeld, Lerbermatt, Hofwil, Freies Gymnasium Bern, NMS, Muristalden, Feusi Bern, Gymnase Bienne-Seeland, Gymnase français de Bienne, Berthoud, Gymnasium Oberaargau, Thoune, Interlaken (y c.. département Gstaad) *Source: Google maps, guide routier*	nombre absolu
5.2.3	Fins d'apprentissage en 2018 – en % des employés Note: la commune politique de l'employeur représente le lieu de fin d'apprentissage (apprentis employés privé ou public) *Source: Statistique fins d'apprentissage Canton de Berne*	pourcentage (nombre factoriel)

5.3 Familles et jeunesse

5.3.1	Possibilités d'encadrement extrafamilial: nombre de places dans les crèches dans la commune Note: places dans les crèches privées et publiques. Les places subventionnées dans d'autres communes et les heures des parents d'accueil n'ont pas été prises en compte. *Sources: entretien téléphonique avec la commune*	nombre absolu
5.3.2	École à journée continue: nombre de modules par semaine Note: sont considérées comme modules, les modules à journée suivantes: module du matin, repas de midi, module de l'après-midi et module de fin d'après-midi. Nombre de modules maximale par commune: 20. Les offres de plusieurs écoles à journée continue dans une commune ne peuvent pas être cumulées. Les offres des associations régionales sont aussi considérées. *Source: entretien téléphonique avec la commune*	nombre absolu
5.3.3	Y-a-t-il une animation socioculturelle pour la jeunesse et/ou un travail social en milieu scolaire ? Note: l'animation socioculturelle pour la jeunesse et/ou le travail social en milieu scolaire peuvent être propres à la commune ou faire partie d'un réseau régional *Source: entretien téléphonique avec la commune*	Oui, Non
5.3.4	Est-ce que la commune supporte des associations consacrées au soutien des jeunes ? *Source: entretien téléphonique avec la commune*	A (Non), B (oui, utilisation de l'infrastructure à prix réduit), C (oui, utilisation de l'infrastructure gratuite ou contribution financière pour le soutien des jeunes), D (oui, utilisation de l'infrastructure à prix réduit et contribution financière pour le soutien des jeunes), E (oui, utilisation de l'infrastructure gratuite et contribution financière pour le soutien des jeunes)

5.4 Logement

5.4.1	Constructions de nouveaux logements 2017 – 2019 par habitant Note: seulement les logements qui sont prêts pour l'occupation *Source: entretien téléphonique avec la commune et nombre d'habitants (population résidente permanente) au 31 décembre 2017, Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du Canton de Bern*	nombre absolu
5.4.2	Prix moyen des loyers Note: loyer par mois pour un appartement de 4.5 chambres avec 110 m² de surface habitable. Les loyers de marché ont été pris en compte. *Source: Contrôle communal CIFI / Fahrländer Partner S.A.*	nombre absolu

Nombre maximum de points:

Impôts et émoluments	1.1 Impôts 2019 (quotité d'impôt 13.00, taxe immobilière 7.00)	20.00	40.00
	1.2 Émoluments 2019	10.00	
	1.3 Prélèvement sur la plus-value	10.00	
Accessibilité des transports	2.1 Trafic individuel et desserte	13.33	40.00
	2.2 Transports publics locaux et de proximité	13.33	
	2.3 Transports publics longue distance	13.33	
Construction, règlements, surfaces	3.1 Réglementation en matière de construction	20.00	40.00
	3.2 Disponibilité de terrains à bâtir	10.00	
	3.3 Surfaces de travail	10.00	
Facteurs d'appréciation subjectifs	4.1 Emplois et établissements de travail dans la commune	5.00	40.00
	4.2 Politique économique de la commune	5.00	
	4.3 Organisation des autorités / de l'administration	10.00	
	4.4 Population favorable à l'économie	10.00	
	4.5 Approvisionnement et offres locales	10.00	
Environnement et qualité de vie	5.1 Cadre environnant et environnement	10.00	40.00
	5.2 Écoles et formation	10.00	
	5.3 Famille et jeunesse	10.00	
	5.4 Logement	10.00	

Appendice 2: procès-verbaux validés (par commune)

1'668 habitants	Corgémont			Total de points	147.00
1	**Impôts et taxes**				
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019		1.79	5.00	**23.00**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)		1.3	2.00	
1.2.1	Courant électrique		CHF 0.2277 / CHF 6'831.00	1.50	
1.2.2	Taxe de base, eau		CHF 187.50 / CHF 675.30	1.50	
1.2.3	Taxe de consommation, eau		CHF 2.44		
1.2.4	Taxe de base, eaux usées		CHF 450.00 / CHF 970.00	1.00	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées		CHF 2.60		
1.2.6	Taxe de base, déchets		CHF 230.00 / CHF 429.63	2.00	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets		CHF 2.00		
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir		A	3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation		A	3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation		E	3.33	
2	**Accessibilité des transports**				
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)		15.80	4.67	**28.00**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)		3.20	6.67	
2.2.1	Points TP par habitant		106.00 / 0.06	2.67	
2.2.2	Degré de desserte TP		75.70%	5.33	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)		25	5.33	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)		54	3.33	
3	**Construction, règlements, surfaces**				
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction		2013 / 6	6.50	**35.50**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables		A	13.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m²)		55'000.00	5.00	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²)	Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145 / CHF 180.00	5.00	
		Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145		
		Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	185-225		
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail		E	1.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m²)		CHF 160.00	5.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**				
4.1.1	Total des emplois		675	0.50	**28.80**
4.1.2	Emplois en in %		43.38%	1.25	
4.1.3	Total des établissements de travail		113	0.50	
4.1.4	Établissements de travail en %		38.50%	1.00	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit		Non	1.00	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat		A	2.50	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets		19.00	2.00	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ?	Règlements et directives	Oui	0.67	
4.3.3		Rubrique «Économie»	Oui	0.67	
4.3.4		Répertoire en ligne des entreprises	Oui	0.67	
4.3.5		Déménagement dans la commune	Non	0.00	
4.3.6		Attestation de résidence	Non	0.00	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges		11.42%	1.11	
4.3.8	Degré d'autofinancement		100.00%	1.11	
4.3.9	Parts des investissements		15.64%	0.74	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts		46.70% / 51.75%	9.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»		72.00%		
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)		36.55%		
4.5.1	Filiales bancaires		1	0.75	
4.5.2	Offre postale		C	1.25	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture	Vente du soir	A	1.25	
4.5.4		Vente du dimanche	A	1.25	
4.5.5	Infrastructures commerciales	Entreprises de restauration	4 et plus	1.11	
4.5.6		Hôtellerie	0	0.00	
4.5.7		Locaux pour séminaires et événements	1	0.50	
5	**Environnement et qualité de vie**				
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts		33.22%	5.00	**31.70**
5.1.2	Développement durable		C	1.50	
5.1.3	Gestion active NE		Oui	3.00	
5.2.1	Degré secondaire		Oui	3.33	
5.2.2	Gymnase le plus proche		34	2.67	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018		3 / 0.44%	0.67	
5.3.1	Nombre de places de crèches		19	1.00	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue		21	2.50	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire		Oui	2.50	
5.3.4	Promotion de la jeunesse		E	2.50	
5.4.1	Nouveaux logements		5 / 0.30%	2.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers		CHF 1'260.00	5.00	

	1'427 habitants		Court		Total de points:	139.90
1	**Impôts et taxes**					
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019		1.94		4.00	**22.00**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)		1.5		1.00	
1.2.1	Courant électrique		CHF 0.2277	CHF 6'831.00	1.50	
1.2.2	Taxe de base, eau		CHF 130.00	CHF 410.00	2.00	
1.2.3	Taxe de consommation, eau		CHF 1.40			
1.2.4	Taxe de base, eaux usées		CHF 143.00	CHF 743.00	1.50	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées		CHF 3.00			
1.2.6	Taxe de base, déchets		CHF 390.00	CHF 500.00	2.00	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets		CHF 1.10			
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir		A		3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation		A		3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation		E		3.33	
2	**Accessibilité des transports**					
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)		6.30		6.00	**28.70**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)		1.90		6.67	
2.2.1	Points TP par habitant		107.50	0.08	2.67	
2.2.2	Degré de desserte TP		63.30%		4.67	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)		18		6.00	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)		64		2.67	
3	**Construction, règlements, surfaces**					
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction		2004	15	5.00	**34.00**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables		A		13.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m^2)		22'800.00		5.00	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m^2)	Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145	CHF 175.00	5.00	
		Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145			
		Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	175-215			
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail		E		1.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m^2)		CHF 170.00		5.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**					
4.1.1	Total des emplois		693		0.50	**27.40**
4.1.2	Emplois en in %		39.96%		1.00	
4.1.3	Total des établissements de travail		122		0.50	
4.1.4	Établissements de travail en %		39.26%		1.00	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit		Non		1.00	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat		D		1.75	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets		13.50		1.33	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ?	Règlements et directives	Oui		0.67	
4.3.3		Rubrique «Économie»	Non		0.00	
4.3.4		Répertoire en ligne des entreprises	Oui		0.67	
4.3.5		Déménagement dans la commune	Non		0.00	
4.3.6		Attestation de résidence	Non		0.00	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges		13.53%		1.11	
4.3.8	Degré d'autofinancement		76.70%		0.74	
4.3.9	Parts des investissements		25.02%		1.11	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts		50.80%	55.88%	10.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»		82.10%			
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)		34.75%			
4.5.1	Filiales bancaires		Aucune		0.25	
4.5.2	Offre postale		C		1.25	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture	Vente du soir	A		1.25	
4.5.4		Vente du dimanche	A		1.25	
4.5.5	Infrastructures commerciales	Entreprises de restauration	4 et plus		1.11	
4.5.6		Hôtellerie	2		0.37	
4.5.7		Locaux pour séminaires et événements	1		0.50	
5	**Environnement et qualité de vie**					
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts		38.85%		5.00	**27.80**
5.1.2	Développement durable		A		1.00	
5.1.3	Gestion active NE		Non		1.00	
5.2.1	Degré secondaire		Non		2.00	
5.2.2	Gymnase le plus proche		61		1.33	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018		7	1.01%	2.00	
5.3.1	Nombre de places de crèches		22		1.00	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue		20		2.50	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire		Oui		2.50	
5.3.4	Promotion de la jeunesse		E		2.50	
5.4.1	Nouveaux logements		5	0.35%	2.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers		CHF 1'415.00		5.00	

	1'391 habitants	Courtelary		Total de points:	143.40
1	**Impôts et taxes**				
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019	2.14		2.00	**18.80**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)	1.1		3.00	
1.2.1	Courant électrique	CHF 0.2151	CHF 6'453.00	1.50	
1.2.2	Taxe de base, eau	CHF 150.00	CHF 510.00	2.00	
1.2.3	Taxe de consommation, eau	CHF 1.80			
1.2.4	Taxe de base, eaux usées	CHF 250.00	CHF 750.00	1.50	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées	CHF 2.50			
1.2.6	Taxe de base, déchets	CHF 400.00	CHF 600.00	1.50	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets	CHF 2.00			
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir	A		3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation	A		3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation	A		0.67	
2	**Accessibilité des transports**				
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)	21.20		4.00	**29.30**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)	9.20		6.00	
2.2.1	Points TP par habitant	220.80	0.16	5.33	
2.2.2	Degré de desserte TP	80.20%		6.00	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)	28		5.33	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)	61		2.67	
3	**Construction, règlements, surfaces**				
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction	2011	8	6.50	**36.50**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables	A		13.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m²)	0.00		2.00	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²) – Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145	CHF 177.50	5.00	
	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²) – Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145			
	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²) – Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	180-220			
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail	A		5.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m²)	CHF 169.00		5.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**				
4.1.1	Total des emplois	695		0.50	**27.50**
4.1.2	Emplois en in %	42.20%		1.25	
4.1.3	Total des établissements de travail	106		0.50	
4.1.4	Établissements de travail en %	40.09%		1.00	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit	Non		1.00	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat	D		1.75	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets	21.00		2.67	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Règlements et directives	Oui		0.67	
4.3.3	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Rubrique «Économie»	Non		0.00	
4.3.4	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Répertoire en ligne des entreprises	Oui		0.67	
4.3.5	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Déménagement dans la commune	Non		0.00	
4.3.6	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Attestation de résidence	Non		0.00	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges	14.14%		1.11	
4.3.8	Degré d'autofinancement	245.16%		1.11	
4.3.9	Parts des investissements	3.40%		0.37	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts	45.00%	48.88%	8.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»	75.00%			
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)	26.63%			
4.5.1	Filiales bancaires	1		0.75	
4.5.2	Offre postale	C		1.25	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture – Vente du soir	A		1.25	
4.5.4	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture – Vente du dimanche	B		1.50	
4.5.5	Infrastructures commerciales – Entreprises de restauration	4 et plus		1.11	
4.5.6	Infrastructures commerciales – Hôtellerie	0		0.00	
4.5.7	Infrastructures commerciales – Locaux pour séminaires et événements	3		1.00	
5	**Environnement et qualité de vie**				
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts	34.81%		5.00	**31.30**
5.1.2	Développement durable	A		1.00	
5.1.3	Gestion active NE	Non		1.00	
5.2.1	Degré secondaire	Oui		3.33	
5.2.2	Gymnase le plus proche	34		2.67	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018	16	2.30%	3.33	
5.3.1	Nombre de places de crèches	36		1.50	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue	20		2.50	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire	Non		1.00	
5.3.4	Promotion de la jeunesse	D		2.00	
5.4.1	Nouveaux logements	21	1.51%	3.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers	CHF 1'385.00		5.00	

3'698 habitants	La Neuveville	Total de points:	145.70

1	**Impôts et taxes**					
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019		1.65		6.00	**24.00**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)		1.2		3.00	
1.2.1	Courant électrique		CHF 0.2114	CHF 6'342.00	1.50	
1.2.2	Taxe de base, eau		CHF 860.00	CHF 1'280.00	1.00	
1.2.3	Taxe de consommation, eau		CHF 2.10			
1.2.4	Taxe de base, eaux usées		CHF 840.00	CHF 840.00	1.50	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées		CHF 0.00			
1.2.6	Taxe de base, déchets		CHF 596.00	CHF 766.00	1.00	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets		CHF 1.70			
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir		A		3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation		A		3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation		E		3.33	
2	**Accessibilité des transports**					
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)		15.30		4.67	**28.70**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)		1.70		6.67	
2.2.1	Points TP par habitant		237.75	0.06	2.67	
2.2.2	Degré de desserte TP		73.40%		5.33	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)		18		6.00	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)		56		3.33	
3	**Construction, règlements, surfaces**					
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction		1996	23	5.00	**32.00**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables		A		13.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m²)		0.00		2.00	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²)	Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145	CHF 235.00	5.00	
		Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145			
		Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	275-335			
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail		C		3.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m²)		CHF 212.50		4.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**					
4.1.1	Total des emplois		1'524		1.00	**31.30**
4.1.2	Emplois en in %		46.11%		1.25	
4.1.3	Total des établissements de travail		270		0.75	
4.1.4	Établissements de travail en %		46.15%		1.25	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit		Non		1.00	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat		D		1.75	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets		29.00		3.33	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ?	Règlements et directives	Oui		0.67	
4.3.3		Rubrique «Économie»	Non		0.00	
4.3.4		Répertoire en ligne des entreprises	Oui		0.67	
4.3.5		Déménagement dans la commune	Oui		0.67	
4.3.6		Attestation de résidence	Non		0.00	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges		20.82%		0.37	
4.3.8	Degré d'autofinancement		51.78%		0.74	
4.3.9	Parts des investissements		10.68%		0.74	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts		44.80%	51.80%	9.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»		75.40%			
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)		35.19%			
4.5.1	Filiales bancaires		2		1.00	
4.5.2	Offre postale		C		1.25	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture	Vente du soir	C		1.67	
4.5.4		Vente du dimanche	C		1.67	
4.5.5	Infrastructures commerciales	Entreprises de restauration	4 et plus		1.11	
4.5.6		Hôtellerie	2		0.37	
4.5.7		Locaux pour séminaires et événements	3		1.00	
5	**Environnement et qualité de vie**					
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts		36.09%		5.00	**29.70**
5.1.2	Développement durable		A		1.00	
5.1.3	Gestion active NE		Non		1.00	
5.2.1	Degré secondaire		Oui		3.33	
5.2.2	Gymnase le plus proche		26		3.00	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018		122	8.01%	3.33	
5.3.1	Nombre de places de crèches		21		1.00	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue		20		2.50	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire		Oui		2.50	
5.3.4	Promotion de la jeunesse		D		2.00	
5.4.1	Nouveaux logements		49	1.33%	3.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers		CHF 1'790.00		2.00	

	7'477 habitants	Moutier		Total de points:	164.00
1	**Impôts et taxes**				
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019	1.94		4.00	**23.50**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)	1.4		2.00	
1.2.1	Courant électrique	CHF 0.1962	CHF 5'886.00	2.00	
1.2.2	Taxe de base, eau	CHF 750.00	CHF 1'110.00	1.00	
1.2.3	Taxe de consommation, eau	CHF 1.80			
1.2.4	Taxe de base, eaux usées	CHF 225.00	CHF 445.00	2.00	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées	CHF 1.10			
1.2.6	Taxe de base, déchets	CHF 0.00	CHF 110.00	2.50	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets	CHF 1.10			
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir	A		3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation	A		3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation	E		3.33	
2	**Accessibilité des transports**				
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)	0.00		6.67	**34.00**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)	2.40		6.67	
2.2.1	Points TP par habitant	980.50	0.13	4.67	
2.2.2	Degré de desserte TP	95.20%		6.67	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)	5		6.67	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)	63		2.67	
3	**Construction, règlements, surfaces**				
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction	2018	1	7.00	**40.00**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables	A		13.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m²)	35'000.00		5.00	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²) – Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145	CHF 195.00	5.00	
	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²) – Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145			
	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²) – Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	205-255			
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail	A		5.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m²)	CHF 171.00		5.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**				
4.1.1	Total des emplois	3'765		1.25	**33.20**
4.1.2	Emplois en in %	45.34%		1.25	
4.1.3	Total des établissements de travail	493		1.00	
4.1.4	Établissements de travail en %	46.75%		1.25	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit	Oui		2.50	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat	A		2.50	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets	30.00		3.33	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Règlements et directives	Oui		0.67	
4.3.3	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Rubrique «Économie»	Oui		0.67	
4.3.4	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Répertoire en ligne des entreprises	Oui		0.67	
4.3.5	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Déménagement dans la commune	Non		0.00	
4.3.6	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Attestation de résidence	Non		0.00	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges	21.98%		0.37	
4.3.8	Degré d'autofinancement	56.78%		0.74	
4.3.9	Parts des investissements	9.90%		0.37	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts	39.00%	46.81%	7.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»	73.40%			
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)	28.03%			
4.5.1	Filiales bancaires	4 et plus		1.67	
4.5.2	Offre postale	D		1.67	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture – Vente du soir	C		1.67	
4.5.4	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture – Vente du dimanche	C		1.67	
4.5.5	Infrastructures commerciales – Entreprises de restauration	4 et plus		1.11	
4.5.6	Infrastructures commerciales – Hôtellerie	4		0.74	
4.5.7	Infrastructures commerciales – Locaux pour séminaires et événements	4 et plus		1.11	
5	**Environnement et qualité de vie**				
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts	35.23%		5.00	**33.30**
5.1.2	Développement durable	D		1.75	
5.1.3	Gestion active NE	Oui		3.00	
5.2.1	Degré secondaire	Oui		3.33	
5.2.2	Gymnase le plus proche	36		2.67	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018	49	1.30%	2.00	
5.3.1	Nombre de places de crèches	52		2.00	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue	9		1.50	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire	Oui		2.50	
5.3.4	Promotion de la jeunesse	E		2.50	
5.4.1	Nouveaux logements	36	0.48%	2.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers	CHF 1'400.00		5.00	

	1'204 habitants		Orvin		Total de points:	142.10
1	**Impôts et taxes**					
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019		1.88		4.00	**20.80**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)		1.2		3.00	
1.2.1	Courant électrique		CHF 0.2277	CHF 6'831.00	1.50	
1.2.2	Taxe de base, eau		CHF 60.00	CHF 528.29	2.00	
1.2.3	Taxe de consommation, eau		CHF 2.34			
1.2.4	Taxe de base, eaux usées		CHF 0.00	CHF 950.00	1.00	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées		CHF 4.75			
1.2.6	Taxe de base, déchets		CHF 130.00	CHF 370.00	2.00	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets		CHF 2.40			
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir		A		3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation		A		3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation		A		0.67	
2	**Accessibilité des transports**					
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)		7.90		6.00	**31.30**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)		3.10		6.67	
2.2.1	Points TP par habitant		106.88	0.09	3.33	
2.2.2	Degré de desserte TP		73.80%		5.33	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)		18		6.00	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)		50		4.00	
3	**Construction, règlements, surfaces**					
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction		2012	7	6.50	**39.50**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables		A		13.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m^2)		31'380.00		5.00	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m^2)	Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145	CHF 187.50	5.00	
		Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145			
		Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	200-240			
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail		A		5.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m^2)		CHF 190.00		5.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**					
4.1.1	Total des emplois		472		0.25	**24.20**
4.1.2	Emplois en in %		42.03%		1.25	
4.1.3	Total des établissements de travail		92		0.25	
4.1.4	Établissements de travail en %		38.04%		1.00	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit		Non		1.00	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat		A		2.50	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets		5.50		0.67	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ?	Règlements et directives	Oui		0.67	
4.3.3		Rubrique «Économie»	Non		0.00	
4.3.4		Répertoire en ligne des entreprises	Oui		0.67	
4.3.5		Déménagement dans la commune	Non		0.00	
4.3.6		Attestation de résidence	Non		0.00	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges		15.11%		0.74	
4.3.8	Degré d'autofinancement		182.68%		1.11	
4.3.9	Parts des investissements		9.59%		0.37	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts		39.40%	45.28%	7.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»		73.70%			
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)		22.75%			
4.5.1	Filiales bancaires		1		0.75	
4.5.2	Offre postale		C		1.25	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture	Vente du soir	A		1.25	
4.5.4		Vente du dimanche	B		1.50	
4.5.5	Infrastructures commerciales	Entreprises de restauration	4 et plus		1.11	
4.5.6		Hôtellerie	1		0.37	
4.5.7		Locaux pour séminaires et événements	1		0.50	
5	**Environnement et qualité de vie**					
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts		38.08%		5.00	**26.30**
5.1.2	Développement durable		A		1.00	
5.1.3	Gestion active NE		Non		1.00	
5.2.1	Degré secondaire		Non		2.00	
5.2.2	Gymnase le plus proche		27		3.00	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018		6	1.27%	2.00	
5.3.1	Nombre de places de crèches		0		0.25	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue		20		2.50	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire		Non		1.00	
5.3.4	Promotion de la jeunesse		E		2.50	
5.4.1	Nouveaux logements		6	0.50%	2.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers		CHF 1'560.00		4.00	

1'933 habitants	Péry-La Heutte	Total de points:	146.10

1	**Impôts et taxes**					
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019		1.6		7.00	**26.50**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)		1.2		3.00	
1.2.1	Courant électrique		CHF 0.2277	CHF 6'831.00	1.50	
1.2.2	Taxe de base, eau		CHF 112.50	CHF 652.50	1.50	
1.2.3	Taxe de consommation, eau		CHF 2.70			
1.2.4	Taxe de base, eaux usées		CHF 135.00	CHF 635.00	1.50	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées		CHF 2.50			
1.2.6	Taxe de base, déchets		CHF 220.00	CHF 340.00	2.00	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets		CHF 1.20			
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir		A		3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation		A		3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation		E		3.33	
2	**Accessibilité des transports**					
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)		9.80		6.00	**32.00**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)		1.90		6.67	
2.2.1	Points TP par habitant		215.00	0.11	4.00	
2.2.2	Degré de desserte TP		76.20%		5.33	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)		19		6.00	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)		50		4.00	
3	**Construction, règlements, surfaces**					
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction		2013	6	6.50	**35.50**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables		E		9.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m²)		81'704.00		5.00	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²)	Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145	CHF 180.00	5.00	
		Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145			
		Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	185-225			
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail		A		5.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m²)		CHF 175.50		5.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**					
4.1.1	Total des emplois		445		0.25	**22.20**
4.1.2	Emplois en in %		43.12%		1.25	
4.1.3	Total des établissements de travail		100		0.50	
4.1.4	Établissements de travail en %		43.40%		1.25	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit		Non		1.00	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat		D		1.75	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets		18.00		2.00	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ?	Règlements et directives	Oui		0.67	
4.3.3		Rubrique «Économie»	Non		0.00	
4.3.4		Répertoire en ligne des entreprises	Oui		0.67	
4.3.5		Déménagement dans la commune	Non		0.00	
4.3.6		Attestation de résidence	Non		0.00	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges		20.47%		0.37	
4.3.8	Degré d'autofinancement		78.50%		0.74	
4.3.9	Parts des investissements		15.68%		0.74	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts		41.40%	42.17%	5.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»		70.60%			
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)		14.51%			
4.5.1	Filiales bancaires		Aucune		0.25	
4.5.2	Offre postale		C		1.25	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture	Vente du soir	A		1.25	
4.5.4		Vente du dimanche	A		1.25	
4.5.5	Infrastructures commerciales	Entreprises de restauration	4 et plus		1.11	
4.5.6		Hôtellerie	1		0.37	
4.5.7		Locaux pour séminaires et événements	1		0.50	
5	**Environnement et qualité de vie**					
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts		39.26%		5.00	**29.90**
5.1.2	Développement durable		D		1.75	
5.1.3	Gestion active NE		Oui		3.00	
5.2.1	Degré secondaire		Non		2.00	
5.2.2	Gymnase le plus proche		27		3.00	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018		2	0.45%	0.67	
5.3.1	Nombre de places de crèches		24		1.00	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue		11		1.50	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire		Oui		2.50	
5.3.4	Promotion de la jeunesse		E		2.50	
5.4.1	Nouveaux logements		5	0.26%	2.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers		CHF 1'435.00		5.00	

2'308 habitants	Reconvilier	Total de points:	140.90

1	**Impôts et taxes**					
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019		1.97		3.00	**19.50**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)		1.5		1.00	
1.2.1	Courant électrique		CHF 0.2277	CHF 6'831.00	1.50	
1.2.2	Taxe de base, eau		CHF 630.00	CHF 920.00	1.00	
1.2.3	Taxe de consommation, eau		CHF 1.45			
1.2.4	Taxe de base, eaux usées		CHF 705.00	CHF 1'035.00	1.00	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées		CHF 1.65			
1.2.6	Taxe de base, déchets		CHF 344.00	CHF 464.00	2.00	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets		CHF 1.20			
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir		A		3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation		A		3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation		E		3.33	
2	**Accessibilité des transports**					
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)		15.30		4.67	**28.70**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)		2.60		6.67	
2.2.1	Points TP par habitant		182.00	0.08	2.67	
2.2.2	Degré de desserte TP		85.70%		6.00	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)		31		5.33	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)		58		3.33	
3	**Construction, règlements, surfaces**					
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction		2013	6	6.50	**36.50**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables		A		13.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m²)		66'690.00		5.00	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²)	Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145	CHF 172.50	5.00	
		Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145			
		Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	170-210			
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail		D		2.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m²)		CHF 180.00		5.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**					
4.1.1	Total des emplois		884		0.50	**26.70**
4.1.2	Emplois en in %		45.77%		1.25	
4.1.3	Total des établissements de travail		128		0.50	
4.1.4	Établissements de travail en %		45.47%		1.25	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit		Non		1.00	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat		B		2.25	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets		11.25		1.33	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ?	Règlements et directives	Oui		0.67	
4.3.3		Rubrique «Économie»	Non		0.00	
4.3.4		Répertoire en ligne des entreprises	Oui		0.67	
4.3.5		Déménagement dans la commune	Oui		0.67	
4.3.6		Attestation de résidence	Non		0.00	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges		18.21%		0.74	
4.3.8	Degré d'autofinancement		132.08%		1.11	
4.3.9	Parts des investissements		10.96%		0.74	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts		44.90%	49.90%	8.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»		76.20%			
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)		28.59%			
4.5.1	Filiales bancaires		Aucune		0.25	
4.5.2	Offre postale		C		1.25	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture	Vente du soir	A		1.25	
4.5.4		Vente du dimanche	A		1.25	
4.5.5	Infrastructures commerciales	Entreprises de restauration	4 et plus		1.11	
4.5.6		Hôtellerie	1		0.37	
4.5.7		Locaux pour séminaires et événements	1		0.50	
5	**Environnement et qualité de vie**					
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts		32.30%		5.00	**29.50**
5.1.2	Développement durable		A		1.00	
5.1.3	Gestion active NE		Non		1.00	
5.2.1	Degré secondaire		Oui		3.33	
5.2.2	Gymnase le plus proche		51		2.00	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018		16	1.81%	2.67	
5.3.1	Nombre de places de crèches		22		1.00	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue		8		1.50	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire		Oui		2.50	
5.3.4	Promotion de la jeunesse		E		2.50	
5.4.1	Nouveaux logements		25	1.08%	3.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers		CHF 1'565.00		4.00	

5'156 habitants	Saint-Imier	Total de points:	153.90

1	**Impôts et taxes**					
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019		1.75		5.00	**23.00**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)		1.2		3.00	
1.2.1	Courant électrique		CHF 0.2377	CHF 7'131.00	1.00	
1.2.2	Taxe de base, eau		CHF 340.00	CHF 700.00	1.50	
1.2.3	Taxe de consommation, eau		CHF 1.80			
1.2.4	Taxe de base, eaux usées		CHF 392.00	CHF 842.00	1.50	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées		CHF 2.25			
1.2.6	Taxe de base, déchets		CHF 1'546.00	CHF 1'746.00	1.00	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets		CHF 2.00			
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir		A		3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation		A		3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation		E		3.33	
2	**Accessibilité des transports**					
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)		15.90		4.67	**24.70**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)		16.10		4.67	
2.2.1	Points TP par habitant		316.50	0.06	2.67	
2.2.2	Degré de desserte TP		83.80%		6.00	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)		34		4.67	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)		70		2.00	
3	**Construction, règlements, surfaces**					
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction		2013	6	6.50	**39.50**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables		A		13.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m²)		60'000.00		5.00	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²)	Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145	CHF 197.50	5.00	
		Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145			
		Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	210-260			
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail		A		5.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m²)		CHF 141.00		5.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**					
4.1.1	Total des emplois		3'412		1.25	**33.20**
4.1.2	Emplois en in %		45.57%		1.25	
4.1.3	Total des établissements de travail		348		0.75	
4.1.4	Établissements de travail en %		45.03%		1.25	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit		Oui		2.50	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat		A		2.50	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets		30.00		3.33	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ?	Règlements et directives	Oui		0.67	
4.3.3		Rubrique «Économie»	Oui		0.67	
4.3.4		Répertoire en ligne des entreprises	Non		0.00	
4.3.5		Déménagement dans la commune	Non		0.00	
4.3.6		Attestation de résidence	Non		0.00	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges		13.42%		1.11	
4.3.8	Degré d'autofinancement		87.51%		0.74	
4.3.9	Parts des investissements		9.73%		0.37	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts		46.20%	51.92%	9.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»		77.90%			
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)		31.67%			
4.5.1	Filiales bancaires		3		1.25	
4.5.2	Offre postale		C		1.25	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture	Vente du soir	C		1.67	
4.5.4		Vente du dimanche	C		1.67	
4.5.5	Infrastructures commerciales	Entreprises de restauration	4 et plus		1.11	
4.5.6		Hôtellerie	1		0.37	
4.5.7		Locaux pour séminaires et événements	1		0.50	
5	**Environnement et qualité de vie**					
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts		32.78%		5.00	**33.50**
5.1.2	Développement durable		A		1.00	
5.1.3	Gestion active NE		Non		1.00	
5.2.1	Degré secondaire		Oui		3.33	
5.2.2	Gymnase le plus proche		42		2.33	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018		138	4.04%	3.33	
5.3.1	Nombre de places de crèches		52		2.00	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue		20		2.50	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire		Oui		2.50	
5.3.4	Promotion de la jeunesse		E		2.50	
5.4.1	Nouveaux logements		60	1.16%	3.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers		CHF 1'015.00		5.00	

1'944 habitants	Sonceboz-Sombeval	Total de points:	150.60

1	**Impôts et taxes**					
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019		1.82		5.00	**25.00**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)		1.1		3.00	
1.2.1	Courant électrique		CHF 0.2277	CHF 6'831.00	1.50	
1.2.2	Taxe de base, eau		CHF 87.50	CHF 507.50	2.00	
1.2.3	Taxe de consommation, eau		CHF 2.10			
1.2.4	Taxe de base, eaux usées		CHF 87.50	CHF 447.50	2.00	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées		CHF 1.80			
1.2.6	Taxe de base, déchets		CHF 393.83	CHF 593.83	1.50	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets		CHF 2.00			
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir		A		3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation		A		3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation		E		3.33	
2	**Accessibilité des transports**					
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)		13.40		5.33	**30.70**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)		1.30		6.67	
2.2.1	Points TP par habitant		290.00	0.15	5.33	
2.2.2	Degré de desserte TP		58.50%		4.00	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)		16		6.00	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)		53		3.33	
3	**Construction, règlements, surfaces**					
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction		2008	11	6.00	**35.00**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables		B		12.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m²)		0.00		2.00	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²)	Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145	CHF 222.50	5.00	
		Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145			
		Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	250-310			
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail		A		5.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m²)		CHF 166.50		5.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**					
4.1.1	Total des emplois		1'521		1.00	**29.90**
4.1.2	Emplois en in %		41.89%		1.00	
4.1.3	Total des établissements de travail		104		0.50	
4.1.4	Établissements de travail en %		42.98%		1.25	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit		Non		1.00	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat		A		2.50	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets		26.50		3.33	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ?	Règlements et directives	Oui		0.67	
4.3.3		Rubrique «Économie»	Non		0.00	
4.3.4		Répertoire en ligne des entreprises	Non		0.00	
4.3.5		Déménagement dans la commune	Oui		0.67	
4.3.6		Attestation de résidence	Oui		0.67	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges		14.27%		1.11	
4.3.8	Degré d'autofinancement		813.06%		1.11	
4.3.9	Parts des investissements		7.18%		0.37	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts		41.70%	47.65%	8.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»		72.00%			
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)		29.24%			
4.5.1	Filiales bancaires		2		1.00	
4.5.2	Offre postale		C		1.25	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture	Vente du soir	A		1.25	
4.5.4		Vente du dimanche	A		1.25	
4.5.5	Infrastructures commerciales	Entreprises de restauration	4 et plus		1.11	
4.5.6		Hôtellerie	1		0.37	
4.5.7		Locaux pour séminaires et événements	1		0.50	
5	**Environnement et qualité de vie**					
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts		37.74%		5.00	**30.00**
5.1.2	Développement durable		A		1.00	
5.1.3	Gestion active NE		Non		1.00	
5.2.1	Degré secondaire		Non		2.00	
5.2.2	Gymnase le plus proche		24		3.00	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018		16	1.05%	2.00	
5.3.1	Nombre de places de crèches		20		1.00	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue		20		2.50	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire		Oui		2.50	
5.3.4	Promotion de la jeunesse		D		2.00	
5.4.1	Nouveaux logements		29	1.49%	3.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers		CHF 1'360.00		5.00	

	1'240 habitants		Sonvilier		Total de points:	125.00
1	**Impôts et taxes**					
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019		2.17		1.00	**19.50**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)		1.16		3.00	
1.2.1	Courant électrique		CHF 0.2151	CHF 6'453.00	1.50	
1.2.2	Taxe de base, eau		CHF 340.00	CHF 800.00	1.50	
1.2.3	Taxe de consommation, eau		CHF 2.30			
1.2.4	Taxe de base, eaux usées		CHF 392.00	CHF 842.00	1.50	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées		CHF 2.25			
1.2.6	Taxe de base, déchets		CHF 558.90	CHF 774.90	1.00	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets		CHF 2.16			
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir		A		3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation		A		3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation		E		3.33	
2	**Accessibilité des transports**					
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)		12.70		5.33	**22.00**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)		18.90		4.67	
2.2.1	Points TP par habitant		103.50	0.08	3.33	
2.2.2	Degré de desserte TP		55.30%		4.00	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)		55		2.67	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)		73		2.00	
3	**Construction, règlements, surfaces**					
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction		2015	4	7.00	**33.50**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables		C		11.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m²)		17'000.00		4.50	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²)	Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145	CHF 130.00	5.00	
		Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145			
		Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	115-140			
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail		E		1.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m²)		CHF 163.00		5.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**					
4.1.1	Total des emplois		314		0.25	**25.30**
4.1.2	Emplois en in %		34.97%		0.75	
4.1.3	Total des établissements de travail		103		0.50	
4.1.4	Établissements de travail en %		32.33%		0.50	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit		Non		1.00	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat		D		1.75	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets		25.50		3.33	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ?	Règlements et directives	Oui		0.67	
4.3.3		Rubrique «Économie»	Non		0.00	
4.3.4		Répertoire en ligne des entreprises	Oui		0.67	
4.3.5		Déménagement dans la commune	Non		0.00	
4.3.6		Attestation de résidence	Non		0.00	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges		15.71%		0.74	
4.3.8	Degré d'autofinancement		445.22%		1.11	
4.3.9	Parts des investissements		7.35%		0.37	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts		43.10%	48.51%	8.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»		69.80%			
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)		32.62%			
4.5.1	Filiales bancaires		Aucune		0.25	
4.5.2	Offre postale		C		1.25	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture	Vente du soir	A		1.25	
4.5.4		Vente du dimanche	A		1.25	
4.5.5	Infrastructures commerciales	Entreprises de restauration	3		1.00	
4.5.6		Hôtellerie	1		0.37	
4.5.7		Locaux pour séminaires et événements	Aucune		0.25	
5	**Environnement et qualité de vie**					
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts		32.48%		5.00	**24.70**
5.1.2	Développement durable		B		1.25	
5.1.3	Gestion active NE		Non		1.00	
5.2.1	Degré secondaire		Non		2.00	
5.2.2	Gymnase le plus proche		62		1.33	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018		3	0.96%	1.33	
5.3.1	Nombre de places de crèches		18		1.00	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue		0		0.25	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire		Oui		2.50	
5.3.4	Promotion de la jeunesse		D		2.00	
5.4.1	Nouveaux logements		4	0.32%	2.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers		CHF 1'340.00		5.00	

	3'626 habitants	Tavannes		Total de points:	147.80
1	**Impôts et taxes**				
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019	1.92		4.00	**22.00**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)	1.5		1.00	
1.2.1	Courant électrique	CHF 0.2277	CHF 6'831.00	1.50	
1.2.2	Taxe de base, eau	CHF 387.50	CHF 617.50	1.50	
1.2.3	Taxe de consommation, eau	CHF 1.15			
1.2.4	Taxe de base, eaux usées	CHF 440.00	CHF 740.00	1.50	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées	CHF 1.50			
1.2.6	Taxe de base, déchets	CHF 70.00	CHF 190.00	2.50	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets	CHF 1.20			
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir	A		3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation	A		3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation	E		3.33	
2	**Accessibilité des transports**				
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)	16.20		4.67	**28.00**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)	1.40		6.67	
2.2.1	Points TP par habitant	218.00	0.06	2.67	
2.2.2	Degré de desserte TP	79.30%		5.33	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)	29		5.33	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)	54		3.33	
3	**Construction, règlements, surfaces**				
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction	2019	0	7.00	**40.00**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables	A		13.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m²)	50'400.00		5.00	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²) — Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145	CHF 182.50	5.00	
	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²) — Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145			
	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²) — Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	190-230			
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail	A		5.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m²)	CHF 166.50		5.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**				
4.1.1	Total des emplois	1'530		1.00	**27.50**
4.1.2	Emplois en in %	45.04%		1.25	
4.1.3	Total des établissements de travail	266		0.75	
4.1.4	Établissements de travail en %	44.89%		1.25	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit	Non		1.00	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat	B		2.25	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets	22.25		2.67	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? — Règlements et directives	Oui		0.67	
4.3.3	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? — Rubrique «Économie»	Non		0.00	
4.3.4	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? — Répertoire en ligne des entreprises	Oui		0.67	
4.3.5	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? — Déménagement dans la commune	Non		0.00	
4.3.6	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? — Attestation de résidence	Non		0.00	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges	21.24%		0.37	
4.3.8	Degré d'autofinancement	60.08%		0.74	
4.3.9	Parts des investissements	11.73%		0.74	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts	38.60%	47.40%	7.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»	77.90%			
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)	25.69%			
4.5.1	Filiales bancaires	4 et plus		1.67	
4.5.2	Offre postale	C		1.25	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture — Vente du soir	A		1.25	
4.5.4	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture — Vente du dimanche	A		1.25	
4.5.5	Infrastructures commerciales — Entreprises de restauration	4 et plus		1.11	
4.5.6	Infrastructures commerciales — Hôtellerie	1		0.37	
4.5.7	Infrastructures commerciales — Locaux pour séminaires et événements	Aucune		0.25	
5	**Environnement et qualité de vie**				
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts	32.52%		5.00	**30.30**
5.1.2	Développement durable	A		1.00	
5.1.3	Gestion active NE	Non		1.00	
5.2.1	Degré secondaire	Oui		3.33	
5.2.2	Gymnase le plus proche	39		2.33	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018	30	1.96%	2.67	
5.3.1	Nombre de places de crèches	26		1.50	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue	20		2.50	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire	Oui		2.50	
5.3.4	Promotion de la jeunesse	E		2.50	
5.4.1	Nouveaux logements	0	0.00%	1.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers	CHF 1'365.00		5.00	

	4'595 habitants	**Tramelan**		Total de points:	149.40
1	**Impôts et taxes**				
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019	1.94		4.00	**22.50**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)	1.3		2.00	
1.2.1	Courant électrique	CHF 0.2106	CHF 6'318.00	1.50	
1.2.2	Taxe de base, eau	CHF 44.00	CHF 524.00	2.00	
1.2.3	Taxe de consommation, eau	CHF 2.40			
1.2.4	Taxe de base, eaux usées	CHF 45.00	CHF 385.00	2.00	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées	CHF 1.70			
1.2.6	Taxe de base, déchets	CHF 702.00	CHF 822.00	1.00	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets	CHF 1.20			
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir	A		3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation	A		3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation	E		3.33	
2	**Accessibilité des transports**				
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)	23.00		4.00	**28.00**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)	8.20		6.00	
2.2.1	Points TP par habitant	554.50	0.12	4.67	
2.2.2	Degré de desserte TP	83.80%		6.00	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)	43		4.00	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)	59		3.33	
3	**Construction, règlements, surfaces**				
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction	2017	2	7.00	**32.00**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables	E		9.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m^2)	94'000.00		5.00	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m^2) – Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145	CHF 200.00	5.00	
	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m^2) – Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145			
	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m^2) – Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	215-265			
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail	E		1.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m^2)	CHF 163.50		5.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**				
4.1.1	Total des emplois	2'328		1.25	**32.10**
4.1.2	Emplois en in %	44.21%		1.25	
4.1.3	Total des établissements de travail	315		0.75	
4.1.4	Établissements de travail en %	42.57%		1.25	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit	Oui		2.50	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat	A		2.50	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets	25.25		3.33	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Règlements et directives	Oui		0.67	
4.3.3	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Rubrique «Économie»	Oui		0.67	
4.3.4	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Répertoire en ligne des entreprises	Non		0.00	
4.3.5	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Déménagement dans la commune	Non		0.00	
4.3.6	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ? – Attestation de résidence	Non		0.00	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges	18.39%		0.74	
4.3.8	Degré d'autofinancement	65.47%		0.74	
4.3.9	Parts des investissements	9.18%		0.37	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts	38.60%	45.53%	7.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»	73.80%			
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)	24.18%			
4.5.1	Filiales bancaires	4 et plus		1.67	
4.5.2	Offre postale	C		1.25	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture – Vente du soir	B		1.50	
4.5.4	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture – Vente du dimanche	C		1.67	
4.5.5	Infrastructures commerciales – Entreprises de restauration	4 et plus		1.11	
4.5.6	Infrastructures commerciales – Hôtellerie	4		0.74	
4.5.7	Infrastructures commerciales – Locaux pour séminaires et événements	4 et plus		1.11	
5	**Environnement et qualité de vie**				
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts	30.66%		5.00	**34.80**
5.1.2	Développement durable	E		2.00	
5.1.3	Gestion active NE	Oui		3.00	
5.2.1	Degré secondaire	Oui		3.33	
5.2.2	Gymnase le plus proche	53		1.67	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018	98	4.21%	3.33	
5.3.1	Nombre de places de crèches	18		1.00	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue	20		2.50	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire	Oui		2.50	
5.3.4	Promotion de la jeunesse	E		2.50	
5.4.1	Nouveaux logements	65	1.41%	3.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers	CHF 1'340.00		5.00	

	4'017 habitants		**Valbirse**		Total de points:	143.50
1	**Impôts et taxes**					
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019		2		3.00	**20.50**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)		1.4		2.00	
1.2.1	Courant électrique		CHF 0.2277	CHF 6'831.00	1.50	
1.2.2	Taxe de base, eau		CHF 495.00	CHF 775.00	1.50	
1.2.3	Taxe de consommation, eau		CHF 1.40			
1.2.4	Taxe de base, eaux usées		CHF 495.00	CHF 775.00	1.50	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées		CHF 1.40			
1.2.6	Taxe de base, déchets		CHF 761.67	CHF 881.67	1.00	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets		CHF 1.20			
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir		A		3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation		A		3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation		E		3.33	
2	**Accessibilité des transports**					
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)		10.20		5.33	**27.30**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)		3.20		6.67	
2.2.1	Points TP par habitant		280.00	0.07	2.67	
2.2.2	Degré de desserte TP		61.00%		4.67	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)		24		5.33	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)		61		2.67	
3	**Construction, règlements, surfaces**					
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction		2014	5	7.00	**38.00**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables		A		13.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m^2)		15'000.00		4.00	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m^2)	Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145	CHF 187.50	5.00	
		Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145			
		Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	200-240			
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail		B		4.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m^2)		CHF 170.50		5.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**					
4.1.1	Total des emplois		1'710		1.00	**27.00**
4.1.2	Emplois en in %		43.26%		1.25	
4.1.3	Total des établissements de travail		225		0.50	
4.1.4	Établissements de travail en %		43.20%		1.25	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit		Non		1.00	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat		D		1.75	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets		22.50		2.67	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ?	Règlements et directives	Oui		0.67	
4.3.3		Rubrique «Économie»	Non		0.00	
4.3.4		Répertoire en ligne des entreprises	Non		0.00	
4.3.5		Déménagement dans la commune	Non		0.00	
4.3.6		Attestation de résidence	Non		0.00	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges		17.33%		0.74	
4.3.8	Degré d'autofinancement		65.36%		0.74	
4.3.9	Parts des investissements		8.87%		0.37	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts		41.50%	50.86%	9.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»		79.90%			
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)		31.19%			
4.5.1	Filiales bancaires		2		1.00	
4.5.2	Offre postale		C		1.25	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture	Vente du soir	A		1.25	
4.5.4		Vente du dimanche	A		1.25	
4.5.5	Infrastructures commerciales	Entreprises de restauration	4 et plus		1.11	
4.5.6		Hôtellerie	0		0.00	
4.5.7		Locaux pour séminaires et événements	Aucune		0.25	
5	**Environnement et qualité de vie**					
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts		33.73%		5.00	**30.70**
5.1.2	Développement durable		A		1.00	
5.1.3	Gestion active NE		Non		1.00	
5.2.1	Degré secondaire		Oui		3.33	
5.2.2	Gymnase le plus proche		56		1.67	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018		28	1.64%	2.67	
5.3.1	Nombre de places de crèches		22		1.00	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue		25		2.50	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire		Oui		2.50	
5.3.4	Promotion de la jeunesse		D		2.00	
5.4.1	Nouveaux logements		79	1.97%	3.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers		CHF 1'410.00		5.00	

924 habitants	Villeret	Total de points:	130.80

1	**Impôts et taxes**					
1.1.1	Quotité d'impôt de la commune 2019		1.79		5.00	**23.50**
1.1.2	Taxe immobilière de la commune 2019 (‰)		1.3		2.00	
1.2.1	Courant électrique		CHF 0.2151	CHF 6'453.00	1.50	
1.2.2	Taxe de base, eau		CHF 120.00	CHF 490.00	2.00	
1.2.3	Taxe de consommation, eau		CHF 1.85			
1.2.4	Taxe de base, eaux usées		CHF 120.00	CHF 590.00	2.00	
1.2.5	Taxe de consommation, eaux usées		CHF 2.35			
1.2.6	Taxe de base, déchets		CHF 700.00	CHF 900.00	1.00	
1.2.7	Taxe de consommation, déchets		CHF 2.00			
1.3.1	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, classement en zone à bâtir		A		3.33	
1.3.2	Prélèvement de la taxe sur la plus-value, changement d'affectation et augmentation du degré d'affectation		A		3.33	
1.3.3	Limite en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation		E		3.33	
2	**Accessibilité des transports**					
2.1.1	Distance vers la prochaine ville (km)		17.60		4.67	**26.00**
2.1.2	Distance vers la prochaine jonction autoroutière (km)		14.40		5.33	
2.2.1	Points TP par habitant		106.00	0.11	4.00	
2.2.2	Degré de desserte TP		79.50%		5.33	
2.3.1	Temps jusqu'à la prochaine gare IC/ICN (en minutes avec TP)		46		4.00	
2.3.2	Temps jusqu'au prochain aéroport (en minutes en voiture)		66		2.67	
3	**Construction, règlements, surfaces**					
3.1.1	Réglementation fondamentale actuelle en matière de construction		2017	2	7.00	**35.00**
3.1.2	Part maximale des énergies non renouvelables		A		13.00	
3.2.1	Mise en zone de travail (m²)		5'000.00		3.00	
3.2.2	Niveau de prix moyen pour zones de travail (m²)	Terrain à bâtir pour bureaux à un emplacement moyen (CHF)	135-145	CHF 205.00	5.00	
		Terrain à bâtir pour locaux de vente à un emplacement moyen (CHF)	135-145			
		Terrain à bâtir pour artisanat à un emplacement moyen (CHF)	225-275			
3.3.1	Disponibilité de surfaces de travail		D		2.00	
3.3.2	Niveau de prix moyen pour surfaces de travail (m²)		CHF 161.00		5.00	
4	**Facteurs d'appréciation subjectifs**					
4.1.1	Total des emplois		924		0.50	**21.50**
4.1.2	Emplois en in %		40.03%		1.00	
4.1.3	Total des établissements de travail		70		0.25	
4.1.4	Établissements de travail en %		40.57%		1.00	
4.2.1	Politique économique fixée par écrit		Non		1.00	
4.2.2	Échanges entre commune et artisanat		A		2.50	
4.3.1	Heures d'ouverture des guichets		15.00		2.00	
4.3.2	Est-il possible d'obtenir des informations et de régler des démarches en ligne dans les domaines suivants ?	Règlements et directives	Oui		0.67	
4.3.3		Rubrique «Économie»	Non		0.00	
4.3.4		Répertoire en ligne des entreprises	Non		0.00	
4.3.5		Déménagement dans la commune	Non		0.00	
4.3.6		Attestation de résidence	Non		0.00	
4.3.7	Charges de personnel en pourcentage du total des charges		10.89%		1.11	
4.3.8	Degré d'autofinancement		47.65%		0.37	
4.3.9	Parts des investissements		12.08%		0.74	
4.4.1	Votation sur referendum concernant la Loi cantonale sur les impôts		37.80%	40.93%	5.00	
4.4.2	Initiative «Monnaie pleine»		57.20%			
4.4.3	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)		27.80%			
4.5.1	Filiales bancaires		Aucune		0.25	
4.5.2	Offre postale		C		1.25	
4.5.3	Approvisionnement de base et spécial / Heures d'ouverture	Vente du soir	A		1.25	
4.5.4		Vente du dimanche	A		1.25	
4.5.5	Infrastructures commerciales	Entreprises de restauration	2		0.75	
4.5.6		Hôtellerie	1		0.37	
4.5.7		Locaux pour séminaires et événements	Aucune		0.25	
5	**Environnement et qualité de vie**					
5.1.1	Détente de proximité et coefficient d'espaces verts		36.47%		5.00	**24.80**
5.1.2	Développement durable		A		1.00	
5.1.3	Gestion active NE		Non		1.00	
5.2.1	Degré secondaire		Non		2.00	
5.2.2	Gymnase le plus proche		54		1.67	
5.2.3	Fin d'apprentissage 2018		6	0.65%	1.33	
5.3.1	Nombre de places de crèches		0		0.25	
5.3.2	Modules d'écoles à journée continue		20		2.50	
5.3.3	Animation socioculturelle et travail social scolaire		Oui		2.50	
5.3.4	Promotion de la jeunesse		C		1.50	
5.4.1	Nouveaux logements		0	0.00%	1.00	
5.4.2	Prix moyen des loyers		CHF 1'390.00		5.00	

Impressum

Sponsors principaux et secondaires

Edition

Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne
Kramgasse 2
Case postale
3001 Berne
Courriel: info@bern-cci.ch
Site Internet: www.bern-cci.ch

Équipe de projet

Alain Hauert, direction de projet, responsable de la communication, Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne
Michael Käsermann, responsable Conseil d'entreprises, région Mitteland, partenaire, BDO S.A.
Annina Manser, conseillère d'entreprise supérieure, région Mitteland, vice-directrice, BDO S.A.
Leandro Zingaro, conseiller d'entreprises, région Mitteland, signataire autorisé, BDO S.A.

Achat du rapport

Des exemplaires uniques du rapport peuvent être achetés auprès de l'éditrice (20 fr./ex.).
Les rapports précédents sont également disponibles auprès de l'éditrice, dans la limite des stocks (20 fr./ex.)

UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
DU CANTON DE BERNE
Chambre de commerce bernoise

Kramgasse 2, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 388 87 87, Téléfax 031 388 87 88
www.bern-cci.ch, info@bern-cci.ch